
RAPPORT ANNUEL

/ 2017



mutuelle des
motards

LIBERTÉ ASSURÉE



Chiffre d'affaires

100 614 k€

Contrats

313 763

Sociétaires

224 818

Résultat

+ 2 208 k€



**mutuelle des
motards**

LIBERTÉ ASSURÉE



/ SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| ÉDITO | 4 |
| LE CONSEIL D'ADMINISTRATION | 5 |
| ▲ RAPPORT DE GESTION | 6 |
| ▲ Éléments de contexte (faits marquants de l'entreprise en 2017) | 7 |
| ▲ Activité et performance économique de l'entreprise | 13 |
| ▲ Gestion financière | 17 |
| ▲ Affectation du résultat | 22 |
| ▲ Fonds propres | 22 |
| ▲ Événements postérieurs à la clôture | 23 |
| ▲ Perspectives 2018 | 24 |
| ▲ RSE | 24 |
| ▲ Informations en matière de gouvernance | 27 |
| ▲ RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 29 |
| ▲ Rapport général | 30 |
| ▲ Rapport spécial | 36 |
| ▲ Rapport spécial sur les conventions réglementées | 37 |
| ▲ ANNEXE 1 | 43 |
| ▲ Etats comptables | 44 |
| ▲ ANNEXE 2 | 53 |
| ▲ Etats réglementaires | 54 |



**THE
LIBERIDERS**

/ EDITO

L'année 2017 s'est clôturée en affichant des résultats techniques et économiques positifs, en nette amélioration sur ceux de l'exercice précédent.

La forte dynamique commerciale observée sur le dernier quadrimestre nous conforte dans l'efficacité de notre offre 2 et 3 roues à moteur, et donne confiance en l'avenir.

Enfin, nous retiendrons le travail essentiel, déterminant, réalisé en coulisses par l'ensemble des métiers, toutes et tous investis dans le projet de refonte totale du système de gestion de la Mutuelle.

Cette refonte participe d'une vraie avancée technologique qui nous ouvre désormais le champ des possibles.

Pour répondre à ses ambitions, notre Mutuelle poursuit donc son développement en s'appuyant, encore et toujours, sur l'ensemble des forces vives qui la composent et l'animent au quotidien : ses acteurs salariés et bénévoles, son écosystème « Motards en colère » et ses partenaires, sans oublier l'engagement de ses sociétaires.

CONSEIL / D'ADMINISTRATION



▲ Patrick JACQUOT
Président



▲ Alain BORIE
Vice-Président



▲ Philippe GUIEU FAUGOUX
Vice-Président



▲ Guillaume CHOCTEAU
Vice-Président



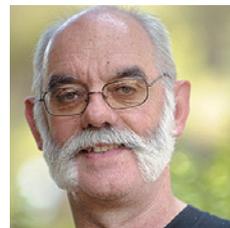
▲ Alexia BERROETA



▲ Patrick CAZAUX



▲ Charles Henry CHAILLET



▲ Bernard FRAYSSINHES



▲ Graciella JACOB
Élue des salariés



▲ Nicolas LACOURTE



▲ Virginie NAYL



▲ Laurent SANTUCCI
Élu des salariés



▲ Antoine STAFFELLI



▲ Erick TESSIER



▲ Christophe TURSAN



LIBERTÉ ASSURÉE



RAPPORT DE GESTION



▲ LES FAITS MARQUANTS DE L'ENTREPRISE EN 2017

LE CONTEXTE MARCHÉ

Le contexte économique

L'environnement mondial a été porteur l'été dernier et devrait le rester en 2018. La croissance américaine s'est accélérée ces derniers mois, avec un effet tardif lié à l'élection présidentielle de Donald Trump. Le commerce mondial continue aussi d'être stimulé par la reprise des économies émergentes :

- la croissance chinoise se maintient à un rythme élevé.
- les économies russe, brésilienne et indienne, portées par une inflation relativement faible et le redémarrage de la consommation, se relèvent après deux années de récession.

Dans la zone euro, la croissance a été très soutenue et le climat des affaires est au plus haut depuis 17 ans.

A contre courant de ces éléments positifs, la demande intérieure britannique devrait encore être pénalisée par la forte reprise de l'inflation et les incertitudes sur les modalités du Brexit.

Malgré ce dernier point, le contexte international reste favorable à l'inflation et aux dépenses de consommation des particuliers.

Niveau France, le contexte macro-économique est positif

Après la profonde récession de 2008-2009 et la crise de la zone euro du début de l'année 2011, la croissance française a amorcé en 2013 un mouvement de récupération lente et graduelle qui s'est accéléré fin 2016. Confirmée par les bons chiffres de 2017, la croissance a été très dynamique sur l'ensemble de l'année 2017 et devrait perdurer au-delà, même si nous anticipons un léger ralentissement.

L'enjeu de la croissance française à l'horizon 2019 repose en grande partie sur le redressement de la compétitivité des entreprises vis-à-vis de l'international. Depuis 2013, les gouvernements successifs ont mis en place des politiques d'offres destinées à la fois à réduire le coût du travail jugé trop pénalisant face à la concurrence étrangère, et stimuler l'investissement. Les taux de marge se sont redressés et le taux d'investissement a retrouvé mi-2017 son niveau historique de 2008.

Néanmoins, le taux de marge des entreprises ne devrait pas réussir à revenir à son niveau moyen d'avant crise, s'équilibrant à un niveau plus bas. La reprise semble tout de même solidement enclenchée et durable, avec une croissance moyenne prévue de 1,8 % en 2018 puis de 1,7 % en 2019. En parallèle, les prix devraient progresser modérément d'ici à 2019 et les gains de pouvoir d'achat devraient ralentir, mais le revenu disponible des ménages continuera de soutenir la consommation.



Le marché de l'assurance

A l'image de l'économie française, le marché de l'assurance en France est dans une dynamique positive. Les cotisations des assurances de biens et de responsabilité ont légèrement accéléré en 2017 (+2,4 % contre +1,8 % en 2016). L'amélioration de l'environnement économique a bénéficié aux branches des professionnels notamment (+3,5 % pour le marché assurance construction). La branche de l'assurance automobile, particulièrement concurrentielle, affiche elle aussi une évolution positive (+1,9 %) grâce au dynamisme du marché du neuf.

Par contre, pour l'automobile, le secteur observe une forte hausse des coûts moyens qui prévaut sur la baisse des fréquences (-3,5 % en RC corporelle et -2 % en RC matérielle) entraînant une hausse de la sinistralité en montant. Côté MRH, la fréquence est aussi en recul, mais les sinistres survenus dans les Antilles grèvent lourdement les résultats sinistres. Son coût global est dorénavant estimé à 1,8 M€ pour 24 500 sinistres. L'île de Saint-Martin a concentré 65 % des sinistres et 54 % de la charge.

LE CONTEXTE « ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE »

Selon le bilan provisoire 2017 de l'ONISR, la mortalité routière serait globalement en baisse par rapport à l'année 2016 : 3 456 personnes seraient décédées sur les routes de France métropolitaine en 2017, soit 21 personnes en moins qu'en 2016. Les autres indicateurs sont à la hausse : 58 894 accidents corporels recensés, soit une augmentation de + 2,4 % ; 74 066 blessés enregistrés, soit une hausse de + 2 %, et 27 674 blessés hospitalisés, soit également une hausse de 1,8 %.

Côté 2 roues, la situation reste positive pour les cyclomoteurs mais devient négative pour les motos car les dernières estimations font état de 4 cyclomotoristes tués en moins et 56 motocyclistes tués en plus par rapport à 2016.

LE CONTEXTE ENTREPRISE

Des objectifs 2017 partiellement atteints

Le nombre de contrats au 31/12/2017 (317 763) est inférieur à celui budgété (322 495). La production d'affaires nouvelles a été plus soutenue lors du dernier trimestre et le nombre de résiliations est en baisse par rapport au budget. A noter que la moto est en progression de 6 416 contrats au 31/12/2017 (vs 7 230 en 2016) du fait de la bonne tenue des résiliations.

Le CA s'élève à 100,614 millions d'euros soit une augmentation de 4,61 % par rapport à 2016, inférieur de 1 386 k€ au budget. Côté deux-roues, la situation reste positive pour les cyclomoteurs mais devient négative pour les motos.



La création d'une Direction et de nouvelles organisations

Création d'une Direction Finances et Risques

Les perspectives de développement de la Mutuelle, en plus de l'entrée en vigueur de Solvabilité II début 2016, ont impliqué la création d'une Direction Finances et Risques.

Cette nouvelle Direction doit permettre à la Mutuelle de renforcer, tant le pilotage économique de ses activités que le pilotage de l'efficacité de son plan stratégique ceci, afin d'assurer l'atteinte des objectifs liés au Business Plan.

Nouvelle organisation du Département Marketing

Pour répondre aux ambitions du plan de développement commercial de la Mutuelle, le Service marketing devient un département. Le Marketing structure ses missions autour de trois domaines fonctionnels : la Connaissance Client, la Conception et la Distribution des offres et l'Opérationnel en soutien à l'activité.

Nouvelle organisation du Département Technique

Le Service Etudes et Développement Technique a évolué, en début d'année 2017, en Département Technique. La mise en place d'une nouvelle organisation des missions permet de mieux répondre aux enjeux d'accompagnement du développement de la Mutuelle sur l'ensemble des risques ciblés et permet de répondre aux exigences de Solvabilité II dans le cadre de la gestion des risques et du pilotage économique de la Mutuelle.

Nouvelle organisation du Juridique

L'évolution du monde de l'assurance, les exigences réglementaires et l'arrivée de nouveaux risques sur le marché ont également nécessité une réorganisation du juridique devenant un service transverse, dorénavant rattaché à la Direction générale.

Des projets structurants

a) Refonte du système de gestion : le projet Oxygène

Dans le domaine de l'assurance, un contexte concurrentiel fort ainsi qu'une maîtrise de rentabilité obligent les assureurs à revoir leur modèle économique. Afin de préserver son indépendance, la Mutuelle privilégie et facilite le développement de partenariats. Cette transformation profonde impose à la Mutuelle d'adapter en permanence ses offres et ses modes de distribution.

La relation avec le client est, elle aussi, en pleine mutation. Les nouveaux modes de consommation et d'interaction véhiculés par Internet, les applications mobiles et les réseaux sociaux nécessitent une plus grande agilité de son système d'information. C'est pour qu'elle puisse s'adapter aux exigences du digital, à l'évolution de ses produits et métiers que la Mutuelle a décidé de moderniser son système d'information.



Ce projet, appelé Oxygène, est piloté par la DSIAM et porté par le Conseil de direction avec un objectif de mise en production pour l'échéance 2018.

b) Refonte du système décisionnel : SID

Dans la continuité de son projet de modernisation du système d'information, la Mutuelle refond son système d'information décisionnel, appelé SID. Il répond aux besoins de pilotage stratégique et opérationnel en servant les métiers du Marketing, de la Finance, de la Technique, de l'Indemnisation et du Commercial. La Mutuelle disposera ainsi d'un dictionnaire des données, un préalable pour la mise en place d'une gouvernance de la qualité des données.

Les utilisateurs deviendront plus autonomes et réactifs, et pourront accéder instantanément aux données de toute l'entreprise pour croiser en temps réel leurs indicateurs avec tous les axes d'analyse relatifs à leurs activités.

c) FEDER

La Mutuelle s'est donnée pour ambition de devenir incontournable sur son marché d'ici 2024. Pour atteindre cet objectif ambitieux, la Mutuelle doit se transformer et bâtir la « relation client » de demain.

En cohérence avec son ADN de mutuelle née d'un grand mouvement collaboratif avant l'heure, la Mutuelle a choisi de mener ce projet de transformation sur un mode de travail basé sur la co-construction. S'appuyant sur les chantiers en cours sur le modèle de distribution, l'offre et la digitalisation, la Mutuelle initiera différentes actions (panels et hackathons) qui lui permettront de challenger ses points de vue avec le regard extérieur et les attentes réelles de ses publics (sociétaires et prospects conducteurs de 2-3 RM).

- **Un nouveau site internet**

La Mutuelle a mis en ligne son nouveau site le 1^{er} février 2017, qui, pour la première fois à la Mutuelle, est accessible aux personnes en situation de handicap.

Une attention particulière a été apportée au référencement naturel, la Mutuelle des Motards devant ressortir facilement, et en bonne place, dans les résultats de recherche Google.

Dès le premier trimestre de sa mise en ligne, le site a montré son efficacité : les utilisateurs viennent plus nombreux et restent plus longtemps sur notre site (en 2017, le site compte 1.255.000 visites).

En perpétuelle évolution, le site web ne cesse de s'adapter aux besoins des utilisateurs et de l'entreprise. De nouvelles fonctionnalités sont déjà prévues : page d'accueil, alerte emploi, ...

- **Un engagement : Liberty Rider**

Pour la première fois de son histoire, le Conseil d'administration a donné son aval pour participer à la levée de fonds d'une start-up dédiée à la communauté motarde, aux côtés d'autres acteurs mutualistes comme IMA, MATMUT, MACIF, mais aussi le gantier français RACER.



Liberty Rider est une application smartphone lancée par quatre étudiants en avril 2016. L'appli a été lancée en juin 2016 et a depuis été téléchargée plus de 150 000 fois. Maintes fois primée, elle est l'une des rares applications dédiées aux 2-roues et bénéficie d'un fort soutien de la communauté motarde, en particulier chez les jeunes. L'application détecte les chocs et prévient automatiquement les secours. Elle permet aussi de rassurer ses proches via un suivi de trajet en direct et gratuit. Une partie payante dite « Premium » est en lancement et compte déjà plus de 1 400 abonnés. Celle-ci ouvre de nouvelles fonctionnalités, notamment l'organisation de balades.

La Mutuelle a été convaincue par ce projet porté par des jeunes, en phase avec sa démarche d'offre « Prévention comprise ». En lui ouvrant son réseau et en lui prodiguant ses conseils avisés, la Mutuelle a joué un rôle de « marraine ».

En novembre, au Salon de la Moto de Milan, Liberty Rider a présenté le premier gant connecté du marché. Il a d'ailleurs été sélectionné pour être exposé en février 2018 à Las Vegas, lors du fameux Consumer Electronic Show (CES) où les meilleures start-up du monde présentent leurs produits et services.

Une politique Ressources humaines renforcée

Parmi les principaux sujets déployés sous l'angle RH, nous retrouvons :

a) La qualité de vie au travail

Cet enjeu demeure un axe fort dans le développement des hommes et femmes de l'entreprise. La Mutuelle est soucieuse de garantir de bonnes conditions de travail en veillant également à ce que l'équilibre «vie professionnelle» et «vie personnelle» soit bien respecté.

A cet égard, l'accord d'entreprise, signé tout début d'année 2017, reprend les différents items permettant de réaffirmer son engagement à ces principes. Il s'agit, notamment :

- du respect de l'égalité entre les hommes et les femmes,
- du droit à la déconnection,
- de l'engagement pour favoriser l'intégration des salariés en situation de handicap

Plus largement, la Mutuelle entend maintenir et renforcer ses actions pour développer une politique sociale responsable et solidaire. C'est pourquoi, en 2017, elle a réactivé le partenariat avec la Fondation Face Hérault, dans les domaines de l'insertion, la lutte contre les handicaps et l'engagement dans son environnement local qu'est Montpellier et ses alentours.



b) le développement RH

Plus récemment, la Mutuelle a également concrétisé des actions de développement avec certaines écoles de proximité, type école de commerce, comme Montpellier Business School ou école technique, comme le Lycée Pierre Mendès-France.

Pour la deuxième année, le plan de formation s'est décliné autour de trois axes structurants :

- Formations au management,
- Formations métiers,
- Formations au partage et la transmission de nos valeurs, avec l'humain au centre.

En outre, l'année 2017 aura permis de réengager l'entreprise dans une dynamique de développement autour d'une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

A partir des fiches métiers, écrites ou revues selon les anciennes fiches fonctions, la Direction des ressources humaines collabore étroitement avec les entités opérationnelles, et notamment l'ensemble du management.

Le processus de formalisation des enjeux métiers est à présent lancé et les actions menées ont permis, en fin d'année 2017, de progresser sur le plan du diagnostic et du référentiel. C'est à travers les Commissions de pesée, et les conclusions qui en ressortent, que les chantiers GPEC sont clairement identifiés et devraient commencer à être déployés en 2018 : référentiel de compétences, revue de personnel, actions de formations (parcours pro, CFP certifiant, VAE...).

Pour favoriser cette dynamique, l'entretien annuel et l'entretien professionnel ont été revus et des formations internes organisées pour accompagner le management.

c) les relations sociales

Enfin, sur le plan social, il est à noter que l'année 2017, inspirée par la mise en place du Comité Social et Economique via les nouvelles ordonnances sur le Code du Travail, a permis de proroger les mandats des actuels représentants du personnel de 6 mois.

De nouvelles élections professionnelles auront lieu mi 2018, et l'accord signé à l'automne 2017, va permettre à la Mutuelle d'organiser cette échéance par le biais du vote électronique, pour une plus grande implication des salariés, notamment du réseau commercial en régions



/ RAPPORT DE GESTION

▲ L'ACTIVITÉ ET LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

La Mutuelle s'est dotée, conformément aux exigences de la profession reprises dans l'article 14 de l'ordonnance 2008-1278 du 08/12/2008, d'un Comité d'audit, lequel a rendu son rapport au Conseil d'administration en sa séance du 26 février 2018 pour établir le rapport de gestion. A cette occasion, le Conseil d'administration a pris également connaissance du rapport de la mission d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes 2017.

Les principales caractéristiques de la gestion et des résultats obtenus au cours de l'année 2017 sont détaillées ci-après.

LA PRODUCTION

Les sociétaires

Le nombre de sociétaires et le nombre de contrats par sociétaire se présentent de la manière suivante :

| | Fin 2016 | Fin 2017 | Variation 2017/2016 |
|-----------------------------------|----------|----------|---------------------|
| Nombre de sociétaires | 223 104 | 224 818 | 0,8% |
| Nombre de contrats par sociétaire | 1,40 | 1,41 | 0,7% |

Au cours de l'année 2017, le nombre de sociétaires est en hausse (+0,8 %) et le nombre de contrats par sociétaire progresse légèrement de 0,7 %.

Les contrats

Les variations des contrats sont les suivantes :

| Contrats en cours | Fin 2016 | Fin 2017 | Variation 2017/2016 |
|-------------------|----------|----------|---------------------|
| Total | 313 156 | 317 763 | 1,5% |

Le portefeuille tous type de contrats confondus progresse de 1,5 % sur 2017.

Les cotisations

Les cotisations acquises de l'année 2017 (avec l'acceptation) sont de 100,614 M€, en augmentation de 4,6 % par rapport à celles de l'exercice précédent.

Elles se répartissent de la façon suivante :

| Cotisations | 2016 en k€ | 2017 en k€ | Variation 2017/2016 |
|-------------|------------|------------|---------------------|
| Total | 96 183 | 100 614 | 4,6% |

La tendance à la hausse de 2016 (+2,4 %) est confirmée avec une hausse plus significative sur 2017 de +4,6 %.

La date d'échéance annuelle est fixée au 1^{er} avril. Les cotisations émises sur l'exercice 2017 s'élèvent à 101,681 M€ contre 97,028 M€ en 2016, soit une augmentation des primes émises de 4,80 %.



La gestion des sinistres

Deux indicateurs permettent de suivre et d'évaluer les sinistres. D'une part, la fréquence qui montre le rapport entre le nombre de dossiers sinistres ouverts par contrat et le nombre moyen de contrats souscrits. D'autre part, le ratio sinistres sur cotisations (S/C) qui exprime le rapport entre la charge sinistres et le chiffre d'affaires. Ces éléments sont examinés ci-dessous.

Les fréquences

Après avoir atteint un niveau historiquement bas pour notre Mutuelle en 2015, la fréquence des sinistres Moto est en légère augmentation en 2017. La fréquence des sinistres Cyclomoteur est en amélioration. Enfin, la fréquence des sinistres Auto est en augmentation par rapport à 2016.

La charge sinistres nette de réassurance par famille de contrats

Les évaluations des sinistres ont été effectuées conformément aux règles habituelles de prudence.

a) la charge sinistres - année de survenance 2017

La charge sinistre de l'exercice de survenance 2017, hors frais de gestion et après réassurance, ressort à 55,95 % des cotisations acquises.

b) la charge sinistres sur exercices antérieurs

Au 31 décembre 2017, les exercices antérieurs dégagent, après réassurance, un boni de 9 543 k€. Les provisions techniques

La provision pour frais de gestion sinistres

Au 31 décembre 2017, la provision pour frais de gestion sinistres diminue de 112 k€, et représente 4,16 % de la provision pour sinistres à payer.

La provision pour abandons sur avances sur recours futurs

Le solde des avances sur recours (dans le cadre de la procédure Indemnisation Recours Corporels Automatique IRCA) au 31 décembre 2017 s'élève à 10,231 millions d'euros, montant en augmentation par rapport à fin 2016 (9,010 M€).

Cette charge d'abandons de recours est désormais calculée « à l'ultime ». La provision constatée au 31 décembre 2017 s'élève à 5,993 M€ contre une provision de 5,3 M€ au 31 décembre 2016, soit un complément de 0,7 M€.



La provision pour risques en cours

Au 31 décembre 2017, la provision est constituée selon les modalités de calcul prévues par le Code des assurances (calcul sur la base des deux derniers exercices). Elle s'élève à 4,277 M€ contre 4,675 M€ au 31 décembre 2016, soit une diminution sur l'exercice de 398 k€.

La provision pour risque d'exigibilité

Au 31 décembre 2017, les placements mentionnés à l'article R.332-20 se trouvent en situation de plus-value latente nette globale. Dans ce contexte, aucune provision pour risques d'exigibilité n'a été constatée.

La réassurance

L'architecture de réassurance

L'architecture des traités ARCAM et du traité AMDM est restée inchangée en 2017 par rapport à 2016.

Le solde de réassurance

Le solde technique des opérations de réassurance (tous traités confondus) sur l'exercice comptable est en faveur des réassureurs de la Mutuelle pour un montant de 1,859 M€

Les frais généraux

Le ratio de frais généraux est un indicateur essentiel de gestion. Calculé à partir des charges par destination, son évolution, après variation des provisions des frais de gestion sinistres, frais d'acquisition à reporter, et après déduction des produits en atténuation (produits correspondant aux remboursements de frais généraux exposés), est la suivante :

| Ratio de frais généraux | 2016 | 2017 |
|-------------------------------------|--------|--------|
| par rapport aux produits techniques | 46,17% | 45,28% |
| % frais de gestion sinistres | 11,32% | 9,62% |
| % frais d'acquisition | 15,55% | 14,48% |
| % frais d'administration | 15,95% | 17,26% |
| % autres charges techniques | 3,36% | 3,91% |



Sur l'exercice 2017, le ratio de frais généraux diminué ressort à 45,28 %, soit à un pourcentage inférieur à celui du 31 décembre 2016 (46,17 %).

Cette diminution est due à l'augmentation des cotisations et à la maîtrise des frais relatifs aux projets structurants lancés en 2015/2016.

Au titre de l'exercice 2017, la Mutuelle a bénéficié d'un Crédit Impôt Compétitivité Emploi s'élevant à 704 k€. Ce crédit d'impôt est venu en déduction des charges de personnels.

Les frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement engagés durant l'exercice 2017 ont concerné la recherche sur l'accidentologie des 2 roues à moteur, le développement de nouvelles solutions de garanties pour l'assurance des motos personnalisées et de prestige, et la solidité des indicateurs financiers face à des contextes et environnements défavorables (outil ORSA).

Les frais de ces projets évalués selon la méthode de calcul du Crédit Impôt Recherche (CIR) sont en cours d'estimation à la date de fin de rédaction de ce document.

Le crédit impôt pour la compétitivité et pour l'emploi (CICE)

L'objectif du CICE est de réduire le coût du travail des salariés afin de permettre aux entreprises de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique ou énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement

Le CICE 2017 pour un montant de 704 k€ aide donc la Mutuelle à mettre en oeuvre les projets dont elle a besoin. Les choix d'utilisation de ce crédit d'impôt en sont la traduction. Financer des projets structurants comme :

- la refonte du système de gestion : le projet Oxygène
- La refonte du système décisionnel : SID
- FEDER
- Une politique RH renforcée

sont autant d'investissements permettant de créer les conditions nécessaires à la réalisation de notre cible stratégique, au développement de notre entreprise et de son effectif.

Ces choix sont conformes à l'esprit du CICE.



/ RAPPORT DE GESTION

▲ LA GESTION FINANCIÈRE

LES RÉSULTATS DES PLACEMENTS FINANCIERS

Le rendement financier

La performance financière du portefeuille en 2017 est de 1,95 % pour une performance 2016 de 3,29 %.

Les plus-values latentes du portefeuille de valeurs mobilières sont en baisse, passant de 14,680 M€ à fin 2016 à 14,175 M€ à fin 2017, soit une diminution de 0,505 M€.

Au 31 décembre 2017, le portefeuille de placements financiers est composé de 72,7 % d'obligations (lignes détenues en direct et OPCVM), 0,6 % de FCPR Infrastructure, 11,5 % d'OPCVM actions, 6,4 % de comptes rémunérés et 8,8 % d'OPCVM monétaire et monétaire dynamique.

Le résultat comptable

En 2017, les placements financiers ont rapporté 3,809 M€ de produits financiers qui se décomposent de la manière ci-dessous :

| | |
|--|-------------------|
| - Revenus nets (dividendes + coupons) | + 3 110 k€ |
| - Reprises sur provision pour dépréciation des immeubles | + 51 k€ |
| - Plus-values réalisées | + 1 090 k€ |
| - Moins-values réalisées | - 78 k€ |
| - Frais de gestion des placements et charges financières | - 364 k€ |
| TOTAL | + 3 809 k€ |

Soit, 3,79 % des cotisations acquises.

Ce résultat comptable des placements financiers est en dessous de celui de l'exercice 2016. En effet, celui-ci était de 5,569 M€ en 2016 et représentait 5,8 % des cotisations acquises.

Les provisions pour dépréciation

Au 31 décembre 2017, trois lignes d'OPCVM sont en moins-value latente mais ne présentent pas les caractéristiques d'une dépréciation à caractère durable. Dans ce contexte, aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a donc été constatée en fin d'exercice. De même, aucune dépréciation n'est nécessaire sur le portefeuille obligataire.



/ RAPPORT DE GESTION

L'évaluation des immeubles

Conformément à la réglementation en vigueur, la Mutuelle a fait réaliser une expertise immobilière quinquennale de l'ensemble de ses immeubles en 2016 et remise à jour fin 2017.

Au 31 décembre 2017, tous les immeubles après dotation de provision sur les bâtiments les plus récents sont en plus-values latentes.

Les délais de paiement

L'ensemble des factures liées à la gestion des dossiers sinistres est réglé au fur et à mesure de leur enregistrement dans l'applicatif métier, sauf celles relatives aux prestataires, qui sont regroupées et réglées en fin de mois, aussi que les cas de litige.

Les factures des frais généraux sont réglées aux fournisseurs à trente jours date de facture, sauf en cas de litige matérialisé par l'absence de bon à payer.

L'échéancier des paiements des factures fournisseurs au 31 décembre 2017 est le suivant :

| Délais de paiement de la dette fournisseurs | En k€ | En % |
|---|-------|------|
| Solde entre 0 et 30 jours | 1 235 | 82% |
| Solde entre 30 et 60 jours | 173 | 11% |
| Solde au delà de 60 jours | 96 | 6% |
| | 1 505 | 100% |

Les cotisations des sociétaires sont réputées payables d'avance. La Mutuelle propose en dehors du paiement annuel, trois modalités de paiements fractionnés. Il s'agit des fractionnements semestriels, trimestriels et mensuels (sur 10 mois). Du fait de ces différentes modalités, le délai de paiement des cotisations (hors contentieux) varie entre paiement d'avance (dans les jours qui précèdent l'échéance unique du 1er avril) et celui à 321 jours.

Au 31 décembre 2017, les créances sociétaires correspondent aux échéances mensuelles des 5 et 15 des mois de janvier et février 2017 pour 7,751 k€ auxquelles s'ajoutent les créances douteuses pour 300 k€.



Les filiales et participations

L'ensemble des filiales et des participations de la Mutuelle est récapitulé dans le tableau suivant :

| En milliers d'euros | Capital | Réserve et report à nouveau | Quote-part capital détenu | Valeur comptable des titres | | Prêts et avances consentis | Bénéfice ou perte du dernier exercice clos |
|---|---------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|-------|----------------------------|--|
| | | | | Brute | Nette | | |
| Filiales : | | | | | | | |
| SASU LCDM | 40 | 145 | 100% | 40 | 40 | 1 | 1 |
| SARL Les Éditions de la | 32 | 4 | 50% | 2 | - | 35 | 1 336 |
| Participation de 20% | | | | | | | |
| SAS Mutoxia Construction | 1 444 | 714 | 29,3% | 422 | 422 | 668 | 451 |
| Participation de 10% | | | | | | | |
| à Néant : | | | | | | | |
| Participation de 5% | | | | | | | |
| à Liberty Rider : | 1 | | 5,5% | 150 | 150 | | |
| Participation inférieure | | | | | | | |
| SCI GEMA | 2 | 250 | 2,0% | 30 | 30 | 22 | 23 |
| SOCRAM | 70 000 | 124 566 | 0,7% | 710 | 710 | | 12 808 |
| MATMUT Protection | 7 500 | 10 001 | 0,5% | 37 | 37 | | 1 795 |
| IMA | 31 407 | 27 681 | 0,5% | 245 | 245 | | 1 580 |
| IMA GIE | 3 547 | 400 | 0,1% | 4 | 4 | | - |
| OFI Partenaires | 10 000 | 2 747 | 2,0% | 329 | 329 | | 180 |
| Crédit Coopératif part A | | | | 0 | 0 | | |
| Crédit Coopératif part B | | | | 22 | 22 | | |
| Total des titres de participations | | | | 1 991 | 1 989 | | |

Les informations financières sont celles de l'exercice 2016, sauf pour la SASU LCDM pour laquelle ce sont celles de l'exercice 2017.

La Mutuelle des Motards a pris en 2017 une nouvelle participation à hauteur de 5,5 % dans le capital de la société Liberty Rider pour un montant de 150 k€



SASU Le Courtier Du Motard

La Mutuelle a créé le 1^{er} septembre 2009 « Le Courtier Du Motard » (LCDM), société de courtage 100 % captive de la Mutuelle dont la forme juridique est une SASU au capital de 40 k€. Cette structure juridique constitue un canal de distribution complémentaire de notre offre de contrats 2 roues à moteur. Cette structure fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle.

L'évolution des éléments principaux des comptes de la SASU Le Courtier Du Motard au cours des trois derniers exercices comptables est la suivante :

| En milliers d'euros | 2016 | 2017 |
|---------------------|-------|-------|
| Capitaux propres | 168 | 184 |
| Chiffre d'affaires | 2 065 | 2 420 |
| Résultat | 16 | 1 |

SARL Les Éditions de la FFMC

L'évolution des éléments principaux des comptes de la filiale SARL Les Éditions de la FFMC au cours des trois derniers exercices comptables connus à ce jour est la suivante :

| En milliers d'euros | 2015 | 2016 |
|---------------------|-------|-------|
| Capitaux propres | 603 | 1 032 |
| Chiffre d'affaires | 5 255 | 4 702 |
| Résultat | 300 | 1 335 |

L'exercice 2016 de la SARL Les Éditions de la FFMC s'est clôturé sur un résultat déficitaire de 1 335 k€ lié au contexte difficile dans lequel se trouve la presse écrite en général. Par jugement, le tribunal de commerce a prononcé le redressement judiciaire de la SARL le 30 novembre 2016. Par mesure de prudence, toutes les provisions adéquates ont été constatées en 2016. Un plan de continuation de la SARL est en cours.



LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel laisse apparaître un produit de 369 k€. Ce produit correspond principalement à des reprises de provisions pour risques relatifs à plusieurs litiges prud'homoux, à diverses régularisations sociétaires et sinistres, minorées des reprises des dotations sur les amortissements dérogatoires, de risques et charges divers, de charges sur cession d'éléments d'actifs ainsi que de régularisations diverses.

L'intéressement et la participation aux bénéfices

Conformément à l'application de l'accord d'intéressement signé avec le Comité d'entreprise le 24 juin 2013 et compte tenu du résultat 2017 bénéficiaire, l'intéressement au titre de l'exercice 2017 est de 997 k€ auquel il convient de rajouter le forfait social de 335 k€.

Au titre de l'exercice 2017, il n'y a pas de participation.

Le montant des abondements versés en 2017 s'élève à 140 k€.

Les impôts

Les différents crédits d'impôts obtenus par la Mutuelle au titre de l'exercice 2016 et comptabilisés en 2017 s'élèvent à 179 k€.

Depuis le 1^{er} janvier 1994, la Mutuelle relève du régime de droit commun (article 206-1 du CGI) et les excédents sont ainsi soumis à l'impôt sur les sociétés.

Le résultat comptable, avant impôt sur les sociétés, est un bénéfice de 2,208 M€. Après imputation des différentes déductions et réintégrations, le résultat fiscal de l'exercice 2017 est bénéficiaire de 2 601 k€. Il y a donc un impôt sur les sociétés à régler au titre de l'exercice 2017 de 871 k€.

Les dépenses réintégrées dans le résultat fiscal ne concernent ni des amortissements de véhicules non déductibles, ni des dépenses somptuaires.

La taxe sur les bonis s'élève à 293 k€.

Le montant global des charges non fiscalement déductibles est constitué essentiellement de :

- la variation des plus-values latentes sur portefeuille
- des frais d'acquisition de N-1
- la taxe boni mali et C35



▲ L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

LE REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE

Au 31 décembre 2017, le report à nouveau déficitaire s'élève à 3,592 M€. Il correspond aux résultats déficitaires des exercices 2011 et 2015 diminués de l'affectation des résultats excédentaires 2012, 2013 et 2014 et 2016 conformément aux résolutions approuvées par les précédentes Assemblées générales.

LE RÉSULTAT

L'exercice 2017 se clôture donc sur un bénéfice de 2,208 M€ qui sera affecté en totalité au report à nouveau déficitaire, suivant la proposition de résolution du Conseil d'administration soumise à l'adoption de l'Assemblée générale.

▲ LES FONDS PROPRES

LE FONDS D'ÉTABLISSEMENT

L'article R334-7 du Code des assurances prévoit que le montant du fonds d'établissement doit être égal au tiers de l'exigence minimale de la marge de solvabilité.

L'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2006 avait approuvé l'augmentation du fonds d'établissement à 10 M€ par prélèvement de 7 M€ sur le fonds de développement.

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT

Le fonds de développement est une réserve spéciale dans laquelle sont comptabilisés, au-delà des fonds nécessaires au fonds d'établissement minimum, les droits d'adhésion perçus par la Mutuelle à l'entrée de tout nouveau sociétaire, conformément à l'article 6 des statuts, ainsi que les résultats des exercices lorsqu'ils sont excédentaires, en l'absence de report déficitaire.

Le fonds de développement s'élève, au 31 décembre 2017, à 40,595 millions d'euros contre 39,153 M€ au 31 décembre 2016. Cette variation de 1,442 M€ correspond à la perception des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires au titre de l'exercice.



LES DROITS D'ADHÉSION

Le droit d'adhésion est la contribution des nouveaux sociétaires au fonds de développement de la Mutuelle. Jusqu'en 1999, ils étaient soumis à l'impôt et aux taxes convention d'assurances. La loi des finances pour 1999 a reconsidéré le traitement de ces droits d'adhésion, conformément aux attentes des mutuelles du GEMA.

L'article « 209 IV » du Code général des impôts reconnaît, pour les exercices clos à compter du 31 décembre 1998, les droits d'adhésion comme des apports versés par les sociétaires.

Les droits d'adhésion sont ainsi défiscalisés, au titre de l'impôt sur les sociétés, à hauteur d'un montant égal au rapport entre le montant minimal de la marge de solvabilité exigée par la réglementation et le nombre de sociétaires constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le montant du droit d'adhésion défiscalisable s'élève à 191,15 euros hors taxes. Les droits d'adhésion, fixés par l'Assemblée générale ordinaire 2017 à 49,03 euros hors taxes par nouveau sociétaire, sont donc affectés en totalité aux fonds propres pour leur montant hors taxes.

LA RÉSERVE DE CAPITALISATION

Au 1^{er} janvier 2017, le principe de cette réserve étant supprimé pour les sociétés d'assurances non-vie, son montant de 4,102 M€ a été transféré au compte « autres réserves ».

▲ LES ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est à signaler.



/ RAPPORT DE GESTION

▲ LES PERSPECTIVES 2018

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique à 10 ans, la bascule vers un nouveau système de gestion « Oxygène » représente un jalon déterminant, avec notamment :

- la mise en œuvre progressive des évolutions de la relation assureurs-assurés et conducteurs 2-3 RM en général,
- le déploiement de la première offre électrique pour les particuliers. Outre son positionnement sur les nouvelles mobilités, il s'agit pour la Mutuelle de mieux comprendre les nouveaux marchés où elle y voit des perspectives avec plusieurs cartes à jouer,
- la réalisation et la mise en œuvre au second semestre d'un premier partenariat d'ampleur avec un opérateur national choisissant de développer l'offre 2-3 RM pour ses assurés avec les produits d'assurances de la Mutuelle. Une révision budgétaire sera probablement présentée à mi-année au Conseil d'administration, intégrant ce nouveau partenariat.

L'aboutissement de toutes les réflexions en cours, dont les travaux sur l'offre 2-3RM et auto, l'expérience sociétaire, et les dossiers RH concernés, déboucheront sur la définition de notre stratégie de transformation. Ainsi, la finalisation des grands principes d'adaptation et d'évolutions des métiers et des organisations, doit permettre la mise en œuvre d'un développement harmonieux et maîtrisé.

▲ LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

La Mutuelle des motards est un acteur engagé et volontaire de l'Economie Sociale et Solidaire par nature et par vocation. Elle s'engage dans sa démarche de Responsabilité Sociétale depuis cinq années en faveur du Développement durable. Elle intègre ainsi, au travers de tous les secteurs de son activité, de sa gestion et de ses relations, des préoccupations sociales, sociétales, environnementales et économiques qu'elle fait vivre au quotidien.

Responsable, elle contribue à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences et à la préservation de la nature en proposant à ses acteurs un cadre et des usages de haute qualité environnementale.

Responsable, elle accompagne par le sociétal le développement économique, participe à la réduction des vulnérabilités sociales et contribue à une protection durable tant au niveau local qu'au niveau national.

Elle adopte par ailleurs, une politique d'investissements responsables, et tend vers une éthique et une déontologie vivantes. Elle met ainsi en œuvre des actions au bénéfice de ses sociétaires, salariés, délégués, administrateurs, partenaires ou encore prestataires, tant en termes de gouvernance que de produits/services et de pratiques internes.

Le tableau RSE résume les actions les plus significatives entreprises en faveur de cette responsabilité.



/ RAPPORT DE GESTION

Tous les acteurs de la Mutuelle sont ainsi responsables du développement de leur démarche de Responsabilité Sociétale et participent en conscience à l'amélioration de ses performances.

| DOMAINE | THEME | INDICATEUR | RESULTATS 2016 | RESULTATS 2017 |
|--|---|---|------------------------------|----------------|
| DOMAINE ENVIRONNEMENTAL | | | | |
| Déplacements professionnels | Total déplacements Pros en Kms | Total déplacements Professionnels en Kms | 1 208 064 | 72 069 |
| | Total Co2 Déplacements Pros | Total déplacements professionnels en émission Kgs eq CO2 | 46 385 | 8 360 |
| Espace de travail | Fluide | Consommation d'eau en m3/ETP au siège | 8,6 | 10,06 |
| | Energie | Consommation d'électricité en Kwh/ETP au Siège | 3 745 | 3 843 |
| Gestion documentaire | Papier | Consommation feuilles en papier A4/ETP (papier norme PEFTC) | 3 180 | 3 500 |
| | Recyclage papier | Déclaration/Contribution Ecofolio en Kgs | 23 367 | 27 575 |
| | Imprimés | % d'imprimés éco labélisés | 77 % | 80 % |
| | | % d'enveloppes recyclées | 100 % | 100 % |
| | Affranchissement Lettre Verte | % d'affranchissement en tarif Lettre Verte | 28 % | 25 % |
| DOMAINE MÉTIERS/SERVICES | | | | |
| Finance | Investissement Socialement Responsable | % ISR/Placements financiers | 78 % | 79 % |
| | | dont % de placements obligataires | 81 % | 80 % |
| | | OPCVM convertibles | 100 % | 100 % |
| | | OPCVM actions | 76 % | 75 % |
| | | OPCVM monétaires | 62 % | 64 % |
| | | note ISR obtenue par notre portefeuille sous mandat | 3.16 | 3,04 |
| ASSURANCE | | | | |
| Solidarité | Accompagnement aux victimes par l'Unité d'Accompagnement et d'Aide Aux Victimes | nombre de victimes accompagnées par un suivi individuel | 362 | 313 |
| | | nombre de victimes ayant bénéficiées d'un accompagnement personnalisé au-delà de la garantie SAVE (visites) | 21 (absence du gestionnaire) | 62 |
| | | nombre de victimes bénéficiant de la garantie SAVE | 195 | 313 |
| | | nombre de prestation et services délivrés dans le cadre de la garantie SAVE | 261 | 488 |
| Prévention | nombre de contrats Label Jeune | | 4535 | 4461 |
| | Chèque équipement sécurité | | 1928 | 1706 |
| Qualité/baromètre de satisfaction annuel | Taux de satisfaction global de la gestion des sinistres | | 92 % | 84 % |
| réclamations sociétaires | nombre de gestes solidaires | | 37 | 48 |



| DOMAINE | THEME | INDICATEUR | RESULTATS 2016 | RESULTATS 2017 |
|---------|-------|------------|----------------|----------------|
|---------|-------|------------|----------------|----------------|

DOMAINE SOCIAL/POLITIQUE SOCIALE

| | | | | |
|------------------------------------|--|--|-------------------------------------|------------------------------------|
| Egalité professionnelle | Accès à la formation | nombre de bénéficiaires par catégorie | 79% des employés et 64% des cadres | 55% des employés et 70% des cadres |
| | | nombre de bénéficiaires par genres | 73% des femmes et 73% des hommes | 60% des femmes et 62% des hommes |
| Salaire | La rémunération | salaire moyen par catégorie | cadres 46 093 € / employés 27 510 € | cadres 47 341 €/employés 29 932 € |
| | | Coefficient entre le salaire le plus grand et le plus petit | 9,8 | 6,15 |
| vie professionnelle et personnelle | Dispositif sociaux (convention et accord entreprise) | nombre de jours moyen pris par collaborateur dans le cadre des dispositifs sociaux | 1,69 | 1,37 |
| | Accès temps partiel choisi | nombre d'accords / nombre de demandes | 49/49 | 20/20 |
| Sociétal | Politique de recrutement - emplois précaires | ratio sur effectif global | 9,67 % | 7,09 % |

DOMAINE SOCIAL/PARTENARIAT-CONTRIBUTION-MÉCÉNAT

| | | | | |
|-------------------------------------|--|------------------------------|---------|---------|
| Partenariat : prévention / sécurité | contribution à la formation, à la sensibilisation, actions éducatives en milieu scolaire, initiation à l'entretien du 2-3RM, promotion de l'équipement adapté, participation aux rassemblements... | montant total versé en euros | 902 404 | 934 971 |
|-------------------------------------|--|------------------------------|---------|---------|

GOVERNANCE ET VIE MUTUALISTE

| | | | | |
|--------------------------|------------------------|--------------------------------------|------|------|
| Vie mutualiste | Assemblée Générale | nombre d'élus à l'AG | 266 | 281 |
| | | nombre de présent à l'AG | 237 | 276 |
| Délégués Bénévoles | | nombre d'actifs | 80 | 75 |
| Conseil d'Administration | Réunions CA | taux de présence des administrateurs | 94 % | 89 % |
| Espace de rencontre | rencontres sociétaires | nombre de participants | 605 | 428 |



▲ LES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

L'entreprise est gouvernée selon ses statuts, portés à la connaissance de chaque sociétaire, et les administrateurs au sein du Conseil d'administration se conforment, pour exercer leurs mandats, au Code de déontologie des Mutuelles du GEMA (Groupement des Mutuelles d'Assurances), organisme professionnel qui rassemble les entreprises à caractère mutualiste régies par le Code des assurances.

Les pouvoirs qui ne relèvent pas de l'autorité de l'Assemblée générale des sociétaires, constituée en 2017 de 281 représentants élus lors de la réunion de 54 Assemblées régionales, sont confiés à un Conseil d'administration composé de 15 membres dont deux sont élus par le personnel de l'entreprise.

Le Conseil d'administration délègue au Président directeur général les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'entreprise. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les statuts et le Code des assurances à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

En 2017, le Conseil d'administration s'est réuni au cours de 8 séances et le taux de présence des administrateurs a été de 89 %. 4 administrateurs ont suivi au moins un parcours de formation.

Le Comité d'audit s'est réuni au cours de deux séances et a procédé, lors de ces séances, aux interviews du Directeur Général, de la Secrétaire générale, de Directeurs ou Responsables de services de la Mutuelle, de l'Expert Comptable, et des Commissaires aux Comptes. Il a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration après chaque séance. Le coût des rémunérations et frais alloués au mandataire social et aux mandataires mutualistes (administrateurs et délégués bénévoles) s'est élevé à 548 k€.

Le coût des indemnités allouées aux membres du Conseil d'administration, dans le cadre de leur implication dans les commissions permanentes et comités est de 17 k€.

Les jetons de présence, reçus au titre des mandats dépendant de la fonction de mandataire social, ont été entièrement versés à la Mutuelle.

Le Conseil d'administration nomme des délégués bénévoles : mandataire mutualiste, le délégué bénévole est un sociétaire qui pose sa candidature en vertu d'une charte pour recevoir mandat du Conseil d'administration afin de représenter la Mutuelle auprès des sociétaires en particulier et du monde motard en général :



- d'une part, il relaie les décisions politiques qui concernent le fonctionnement et le développement de la mutuelle à court, moyen et long termes,
- d'autre part, il agit aux côtés des salariés et des militants de la FFMC dans le cadre strict des valeurs qui orientent les décisions politiques du Conseil d'administration.

En tant que relais des décisions politiques du Conseil d'administration, il participe à ses réflexions par sa présence :

- au Comité des délégués, en tant que membre désigné par le réseau des délégués,
- aux Commissions permanentes, en tant qu'invité par le président de chaque commission,
- au Comité de recrutement, en tant qu' élu par le réseau des délégués.

En tant que promoteur de l'ancrage motard de la Mutuelle et d'ambassadeur de ses valeurs mutualistes, il mène, aux côtés des salariés de l'entreprise Mutuelle des Motards et des militants FFMC, les actions de proximité auprès des sociétaires et du monde motard en général.

Sur l'année 2017, les missions des délégués en direction des sociétaires ont été les suivantes : participation aux assemblées régionales, aux commissions sinistres, appui à la prise en charge coopérative d'un conflit, mission de prévention, appui aux sociétaires victimes d'accidents de la route et leur entourage, participation aux rencontres sociétaires.



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



RAPPORTS DES COMMISSAIRES / AUX COMPTES RAPPORT GÉNÉRAL

▲ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'Assemblée générale des sociétaires de la société d'Assurance Mutuelle des Motards,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Assurance Mutuelle des Motards relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'assurance à forme mutuelle et cotisations variables à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



RAPPORTS DES COMMISSAIRES / AUX COMPTES

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER

Les provisions pour sinistres à payer figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant de 169 M€ représentent un des postes les plus importants du passif.

Comme énoncé dans la note « 1.1.8 Provisions techniques - Provisions pour sinistres à payer » du paragraphe « 1-Principes et modes d'évaluation retenus », les provisions correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés et intègrent une estimation des prestations non connues ou déclarées tardivement dénommée provision pour sinistres « tardifs » d'un montant de 5,1 M€. Ces provisions reposent pour :

- La provision pour sinistres à payer sur deux méthodes, à savoir :

- une évaluation dossier/dossier pour l'ensemble des garanties à l'exception de celles énoncées ci-après;
- une évaluation au coût moyen pour les garanties RC Matérielle, Défense recours, Dommages collisions, Corporels conducteur, Équipements et Tous dommages. Il s'agit d'une méthode statistique reposant sur l'historique des coûts terminés.

- La provision pour sinistres « tardifs » s'appuie sur l'analyse des données historiques et des sinistres 2017 connus au 31 janvier 2018.

La détermination de ces provisions requière une part significative de jugement dans les estimations de la part du management.

Ces estimations fondées sur des prévisions présentent par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient différer parfois de manière significative des prévisions.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par le management, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.



RAPPORTS DES COMMISSAIRES / AUX COMPTES

RÉPONSE D'AUDIT APPORTÉE

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres à payer, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par votre mutuelle et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination de la provision pour sinistres à payer et de la provision pour sinistres tardifs,
- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions,
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre mutuelle servant de base à l'estimation de la provision, en retraçant les données historiques ainsi que le calendrier des règlements des sinistres en fonction de leur date de survenance,
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues par votre mutuelle pour le calcul des provisions techniques au regard de la réglementation assurantielle et contractuelle (taux techniques, réassurance...),
- Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement),
- Procéder à notre propre évaluation, en ayant recours à nos spécialistes internes, de la provision pour les sinistres nets de recours de la branche RC Corporelle.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GÉSTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX SOCIÉTAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6 dudit code, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion.



INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'Assurance Mutuelle des Motards par l'assemblée générale du 8 juin 2014 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG était dans la 4^{ième} année de sa mission sans interruption dont 4 années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens. Par ailleurs, le cabinet COREVAL, membre du réseau Baker Tilly, était précédemment commissaire aux comptes de l'entité, de 1983 à 2016.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Assurance Mutuelle des Motards à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'assurance ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



RAPPORTS DES COMMISSAIRES / AUX COMPTES

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Assurance Mutuelle des Motards.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Assurance Mutuelle des Motards à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire



RAPPORTS DES COMMISSAIRES / AUX COMPTES

l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait, les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille, le 31 mai 2018

KPMG S.A.

Joëlle Bouchard

Actionnaire

Exercice clos le 31 décembre 2017



RAPPORTS DES COMMISSAIRES / AUX COMPTES

RAPPORT SPÉCIAL

▲ RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE SOUSCRITS PAR LES ADMINISTRATEURS VISÉS PAR L'ARTICLE R.322-57-IV-2° DU CODE DES ASSURANCES

À l'Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Assurance Mutuelle, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance de toute nature, souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants dont nous avons été avisés.

Le Président du Conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en œuvre de diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Les conditions de souscription des contrats par les administrateurs, leurs conjoints, descendants ou ascendants sont les mêmes conditions préférentielles que l'ensemble des salariés et des mandataires mutualistes de la Mutuelle à savoir une cotisation réduite de 30 % sur les contrats deux roues.

Marseille, le 31 mai 2018

KPMG S.A.

Joëlle Bouchard

Actionnaire

Exercice clos le 31 décembre 2017



RAPPORTS DES COMMISSAIRES / AUX COMPTES

▲ RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre assurance Mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS AUTORISÉES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.322-57 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C.

Personne concernée :

L'Assurance Mutuelle des Motards, associé détenant 50% du capital de la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C., représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

Avenant à la convention de mandat non exclusif relative à la gestion des abonnements à la revue « Moto Magazine »

Nature et objet :

Dans le cadre de la convention de mandat, signée le 13 mai 2004, entre les Éditions de la F.F.M.C. et l'Assurance Mutuelle des Motards, les Éditions F.F.M.C. ont confié un mandat non exclusif à l'Assurance Mutuelle des Motards pour proposer à la souscription et conclure en son nom et pour son compte, les abonnements à la revue périodique « Moto-Magazine ».



RAPPORTS DES COMMISSAIRES / AUX COMPTES

En outre, l'Assurance Mutuelle des Motards percevra pour le compte des Éditions de la F.F.M.C. le paiement des abonnements souscrits par les abonnés avec lesquels elle contractera pour compte et reversera chaque mois, par virement, le montant des abonnements perçus au cours du mois précédent.

Cette mission est rémunérée à hauteur de 5% du montant TTC de chaque abonnement recueilli.

Votre conseil d'administration du 18 juillet 2017, a autorisé l'avenant de la convention qui ramène le taux de rémunération à 1% à compter du 1er septembre 2017.

Cette convention a été conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

Modalités :

L'Assurance Mutuelle des Motards a été rémunérée à hauteur de :

- 5 % par abonnement TTC jusqu'au 31 août 2017
- et 1 % à compter du 1er septembre 2017.

Au titre de l'exercice 2017, elle a enregistré dans ses produits un montant de 39 890 € TTC.

Au 31 décembre 2017, le solde du compte courant des Éditions de la F.F.M.C. relatif aux flux des abonnements encaissés, déduction faite des reversements, présente un solde créditeur de 941 €.

Les flux de l'exercice sont les suivants :

| | | |
|--|---|--------------|
| Solde au 1 ^{er} janvier 2017 | - | 11 064 € |
| Abonnements | + | 1 286 905 € |
| Règlements | - | 1 297 029 € |
| Solde créditeur au 31 décembre 2017 | | 941 € |

Engagement donné d'avance de trésorerie en faveur de la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C.

Nature et objet :

A la demande de l'administrateur judiciaire de la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C., votre conseil d'administration du 18 juillet 2017 a autorisé l'Assurance Mutuelle des Motards à s'engager sur un apport de trésorerie remboursable, dans l'hypothèse où le financement du plan de redressement laisserait apparaître un besoin au cours des 2 premières années.

Modalités :

Cette convention n'a produit aucun effet sur l'exercice 2017.



RAPPORTS DES COMMISSAIRES / AUX COMPTES

CONVENTIONS NON AUTORISÉES PRÉALABLEMENT MAIS AUTORISÉS POSTÉRIEUREMENT

En application de l'article R. 322-57 du code des assurances, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C.

Personne concernée :

L'Assurance Mutuelle des Motards, associé détenant 50% du capital de la S.A.R.L. les Editions de la F.F.M.C., représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

CONVENTION D'IMPRESSION, DE FAÇONNAGE ET D'EXPÉDITION DE LA PUBLICATION « LE MAG »

Nature et objet :

L'Assurance Mutuelle des Motards a souhaité publier et diffuser à l'ensemble de ses sociétaires une publication nommée « Le Mag » afin d'informer efficacement ces derniers avant les Assemblées Régionales.

A ce titre, elle a confié aux Editions F.F.M.C., dans le cadre d'une convention signée en date du 16 janvier 2017, l'impression, le façonnage, le routage, l'achat des fournitures et l'affranchissement des envois, du magazine.

Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction et la procédure d'autorisation préalable a été omise sur l'exercice 2017.

Dans sa séance du 10 mars 2018, votre Conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention pour l'exercice 2017 et l'a reconduite pour l'année 2018.

Modalités:

Les conditions de rémunération sont fixées au prix du marché.

Au titre de l'exercice 2017, les Editions de la F.F.M.C. ont facturé cette prestation pour un montant de 93 885 €



RAPPORTS DES COMMISSAIRES / AUX COMPTES

CONVENTION D’AFFICHAGE PUBLICITAIRE DANS LE LOCAL DÉNOMMÉ «MOTOTHÈQUE» SITUÉ SUR LE CIRCUIT CAROLE À TREMBLAY (93) FRANCE

Nature et objet :

Le local dit « Motothèque » situé sur le circuit Carole à Tremblay en France (93) appartenant aux Editions de la F.F.M.C., est un lieu d’animation et d’information à destination des motards qui fréquentent le circuit. L’Assurance Mutuelle des Motards y dispose d’un espace d’affichage publicitaire extérieur et intérieur sous forme de panneaux apposés sur le local et dans le local de façon permanente sans restriction aucune depuis le 1^{er} janvier 2013.

Cette mise à disposition est réalisée moyennant la refacturation d’une quote-part du loyer à l’Assurance Mutuelle des Motards. Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction et la procédure d’autorisation préalable a été omise sur l’exercice 2017.

Dans sa séance du 10 mars 2018, votre Conseil d’administration a décidé d’autoriser a posteriori cette convention pour l’exercice 2017 et l’a reconduite pour l’année 2018.

Modalités :

Au titre de l’exercice 2017, cette convention n’a produit aucun effet.

Avec la Fédération Française des Motards en Colère – F.F.M.C. Nationale

Personne concernée :

L’Assurance Mutuelle des Motards, adhérente de la F.F.M.C. Nationale, représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

COTISATION ANNUELLE À LA F.F.M.C. NATIONALE

Nature et objet :

Dans sa séance du 1^{er} novembre 2008, votre Conseil d’administration a autorisé la signature du Protocole d’accord fixant les modalités de calcul et de règlement de la cotisation annuelle versée à la F.F.M.C. Nationale.

La cotisation annuelle est calculée sur la base du chiffre d’affaires de l’exercice. Cette cotisation est calculée en appliquant le taux de cotisation correspondant au niveau de tranche dans lequel se situe le chiffre d’affaires.

Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction et la procédure d’autorisation préalable a été omise sur l’exercice 2017.



RAPPORTS DES COMMISSAIRES / AUX COMPTES

Dans sa séance du 10 mars 2018, votre Conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention pour l'exercice 2017 et l'a reconduite pour l'année 2018.

Modalités :

Au titre de l'exercice 2017, le pourcentage de cotisation retenu est de 0,17 %. Ainsi, la cotisation comptabilisée en charges s'élève à 131 214 €.

Avec la SAS Le Courtier du Motard

Personne concernée :

L'Assurance Mutuelle des Motards, associé détenant 100% du capital de la SAS Le Courtier du Motard, représentée par Patrick Jacquot.

CONVENTION DE RÉMUNÉRATION DE COURTAGE

Nature et objet :

Dans le cadre de l'avenant n° 6 du 1^{er} janvier 2014 à la convention initiale du 25 février 2010, l'Assurance Mutuelle des Motards verse, à la S.A.S. Le Courtier du Motard, une commission de :

- 16 % des primes émises, nettes de remboursement, pour chaque contrat souscrit ou renouvelé distribué par le réseau de partenaires intermédiaires en assurance de la SAS Le Courtier du Motard. La prime émise HT s'entend hors garantie Jurimotard et Save,
- 11 % des primes émises, nette de remboursement et de droits d'adhésion, pour chaque contrat souscrit ou renouvelé apporté par l'intermédiaire du partenaire AGPM et souscrit par les sociétaires AGPM,
- 6 % des primes émises, nette de remboursement et de droits d'adhésion, pour chaque contrat outre-mer souscrit ou renouvelé apporté par l'intermédiaire du partenaire AGPM.

Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction et la procédure d'autorisation préalable a été omise sur l'exercice 2017.

Dans sa séance du 10 mars 2018, votre Conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention pour l'exercice 2017 et l'a reconduite pour l'année 2018.

Modalités :

Au titre de l'exercice 2017, le total des commissions comptabilisées en charges s'est élevé à 2 400 994 €.



RAPPORTS DES COMMISSAIRES / AUX COMPTES

PRESTATIONS DE SERVICE RELATIVES À LA MISE À DISPOSITION DE MOYENS

Nature et objet :

Dans sa séance du 24 octobre 2009, votre conseil d'administration a approuvé une convention de prestations de service relative à la mise à disposition de moyens.

L'objectif est de regrouper, mutualiser certaines prestations techniques et d'assistance (ressources humaines, services administratifs, services informatiques) afin de participer au développement conjoint des deux sociétés.

Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction et la procédure d'autorisation préalable a été omise sur l'exercice 2017.

Dans sa séance du 10 mars 2018, votre Conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention pour l'exercice 2017 et l'a reconduite pour l'année 2018.

Modalités :

Au titre de l'exercice 2017, les prestations comptabilisées en produits se sont élevées à 187 201 €.

Marseille, le 31 mai 2018

KPMG S.A.

Joëlle Bouchard

Actionnaire

Exercice clos le 31 décembre 2017



ANNEXE

1



▲ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique de l'exercice empêchant la comparaison des postes du bilan et du compte de résultat d'un exercice sur l'autre n'est à signaler.

▲ LES REGLES ET METHODES COMPTABLES

LES PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et lorsque ledit règlement ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

LES POSTES DU BILAN

Les actifs incorporels

Ce poste comprend le droit au bail versé sur les locaux de certaines agences et les logiciels. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

Au 31 décembre 2017, ce poste comprend pour un montant de 11 609k€, le développement en cours d'un logiciel à usage interne. Ce développement de logiciel est immobilisé à l'actif conformément à l'art 611-4 du règlement ANC 2014-03.

Les placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction, d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

A compter de l'exercice 2006, 100 % des immeubles sont amortis selon la méthode prospective des composants (dont les durées d'amortissement s'échelonnent de 15 à 40 ans).

L'application de cette méthode au titre de l'exercice 2017 a fait l'objet d'une dotation nette aux amortissements dérogatoires de 37 k€.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises



quinquennales ou de la valeur de réalisation effective si celle-ci est connue au 31 décembre. La dernière expertise a été effectuée en 2015 et mise à jour à fin 2017.

Les placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

Les valeurs mobilières

Le portefeuille de valeurs mobilières est composé de valeurs « amortissables » et « non amortissables » telles que définies aux articles R 343-9 et R 343-10 du Code des assurances. Elles sont inscrites au bilan à leur prix d'achat à la date d'acquisition. Le prix d'achat s'entend hors intérêts courus.

A la date de clôture, les valeurs relevant des articles R.343.9 et R.343-10 du code des assurances sont évaluées selon les modalités définies par le chapitre 2 du titre II du règlement 2015-11 de l'ANC.

Pour les valeurs mobilières définies à l'article R.343-10 du code des assurances une comparaison entre valeur de réalisation et valeur d'achat est effectuée de manière globale et non pas ligne à ligne, sauf si certaines valeurs sont en situation de moins-value latente à caractère durable à la date de clôture.

Ainsi une provision pour dépréciation durable peut être constituée dans les cas suivants :

- il existait une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté,
- des indices objectifs permettent de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Au 31 décembre 2017, le portefeuille de valeurs «non amortissables» était en plus-values latentes pour un montant de 7 099 k€, et il n'existait pas de titres présentant des moins-values à caractère durable. Ce portefeuille figurait à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de 66 282 k€.

Quant aux valeurs «amortissables» (obligations et sicav d'obligations), le prix d'achat du titre est rapproché ligne à ligne de sa valeur de remboursement. La différence entre ces deux valeurs est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre et portée en charge ou en produit. Elle est appelée « correction de valeur ».



ANNEXE 1

La valeur nette du titre (valeur d'achat nette de correction de valeur) est ensuite comparée à sa valeur de réalisation à la date de clôture. Au 31 décembre 2017, le portefeuille de « valeurs amortissables » dégageait des plus-values latentes pour 7 075 k€.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe

Ce poste comprend essentiellement les comptes des « sociétaires débiteurs » et des « sociétaires en contentieux ».

De ces montants viennent se déduire les provisions qui y sont rattachées, à savoir : les provisions pour primes à annuler et primes contentieuses.

Les provisions pour primes à annuler sont destinées à faire face aux annulations probables à intervenir après l'inventaire sur les primes émises et non encaissées.

Le taux de provision tient compte de l'ancienneté de l'arriéré.

Les provisions pour primes contentieuses couvrent les risques de non recouvrement sur les créances pour lesquelles une procédure contentieuse est en cours. Le taux de provision retenu correspond au pourcentage des créances en contentieux non encaissées.

Les autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

| | |
|----------------------------------|------------|
| - Agencements et installations : | 10 ans |
| - Matériel de transport : | 3 à 5 ans |
| - Matériel de bureau : | 4 à 6 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Un amortissement dégressif sur 3 ans est pratiqué sur le matériel informatique, selon les taux de droit commun.

Les comptes de régularisation actif

Il s'agit essentiellement de frais techniques et non techniques engagés sur l'exercice 2017 et rattachables aux exercices suivants.



ANNEXE 1

Ils se décomposent comme suit :

Les frais d'acquisition à reporter

Ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés en appliquant le rapport des « cotisations émises non acquises » sur les « cotisations émises » au total des frais d'acquisition de l'exercice.

Au 31 décembre 2017 la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats (31 mars 2018).

Ce rapport passe ainsi de 25,23 % au 31 décembre 2016 à 25,16 % au 31 décembre 2017.

La différence sur les prix de remboursement - actif

Il s'agit de la différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat des titres « amortissables », lorsque la valeur de remboursement est supérieure. Cette différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres, comme indiqué au paragraphe « 1-1-4 ».

Lorsque la valeur de remboursement est inférieure à la valeur d'achat, cette différence est enregistrée au passif.

Les charges constatées d'avance

Ce sont essentiellement les frais de publicité, achats de fournitures, loyers, abonnements et autres frais généraux engagés sur l'exercice 2017 et relatifs à l'exercice suivant.

Les provisions techniques

Ces provisions sont destinées à permettre le règlement intégral des engagements pris envers les assurés, les bénéficiaires de contrats et les victimes de sinistres. La part des provisions à la charge des réassureurs figure à l'actif.

Les règles de comptabilisation et d'évaluation des provisions techniques sont définies dans le titre IV du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Les provisions pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisation. Elle est calculée au prorata temporis contrat par contrat. Comme évoqué au paragraphe sur les frais d'acquisition à reporter, la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats, soit le 31 mars 2018. Elle se calcule contrat par contrat séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du Code des assurances.

Les provisions pour sinistres à payer

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes



qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise, ainsi que l'risques de revalorisation en rente de ces sinistres Les risques RC matériel, Défense recours, Dommages collisions, Corporels conducteur, Equipement et Tous dommages sont déterminés d'après la méthode des coûts moyens. Il s'agit d'une méthode statistique, qui repose sur l'historique des coûts terminés.

Tous les autres risques sont évalués dossier par dossier en frais et principal.

Les provisions pour sinistres comprennent, également :

- des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) déterminées en fonction de l'analyse du passé et des sinistres 2017 connus au 31 janvier 2018.
- des provisions pour risque de revalorisation de sinistres en rente au 31 décembre 2017.

Suite à l'arrêt de la prise en charge par la FGAO de l'indexation des rentes allouées aux victimes des accidents de circulation depuis le 1^{er} janvier 2013, une revue du portefeuille a été réalisée par l'Assurance Mutuelle des Motards afin d'identifier des dossiers sinistres susceptibles d'être concernés par l'indexation des rentes.

Un dossier sinistre a été identifié pour un montant estimé supérieur à la franchise du contrat en réassurance. Cette estimation repose sur la table TD 88-90 et un taux d'indexation de 2.5%.

Compte tenu du montant concerné, une provision égale au montant de la franchise du contrat en réassurance a été dotée.

une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

Ce calcul des frais de gestion à venir est effectué par type de risques, à partir d'un nombre d'opérations et d'un coût moyen par opération. Cette méthode tient compte de l'avancement de la gestion d'un dossier sinistre au-delà du seul règlement.

Au 31 décembre 2017, la provision pour frais de gestion sinistres représente 4,17 % de la provision pour sinistres à payer. une provision pour perte sur avance sur recours : la Mutuelle effectue des avances sur recours principalement dans le cadre de la procédure Indemnité Recours Corporel Automobile (IRCA). Au titre des avances sur recours effectuées au 31/12/2017 et à venir sur les exercices de survenance 2017 et antérieurs, il est constitué une provision pour perte sur avance sur recours. Le calcul des pertes sur recours est un calcul statistique « à l'ultime ».



Les provisions de recours

C'est la provision relative au montant des recours que la Mutuelle estime pouvoir encaisser. Le montant des recours à encaisser concerne essentiellement :

- les avances sur recours corporel dans le cadre de la convention IRCA,
- les avances sur recours matériel,
- les recours à encaisser sur les autres garanties (Dommage tout accident, Défense recours...).

Les autres provisions techniques

Cette rubrique comprend les provisions mathématiques des rentes, la provision pour risque d'exigibilité et la provision pour risques en cours.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge. Elles ont été calculées conformément aux règles fixées par les articles 142-2 à 142-4 du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'ANC.

La provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Cette moins-value latente nette globale est calculée conformément à l'article R. 343-5 du Code des assurances et doit faire l'objet (a minima) d'une provision pour risque d'exigibilité étalée sur trois ans. Au 31 décembre 2017, compte tenu de l'existence de plus-values latentes, cette provision n'a pas lieu d'être.

La provision pour risques en cours, classée au bilan en «Autres provisions techniques», est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de cotisation pouvant donner lieu à révision de la cotisation par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises. Cette provision est régie par les articles 143-6 à 143-8 du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'ANC.

Elle se calcule séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du Code des assurances, sur la base de l'exercice écoulé et de l'exercice précédent comme suit :

$$\frac{\text{Charges totales (sinistres+administration+autres charges techniques)}}{\text{Cotisations acquises}}$$

L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour cotisations non acquises.

Les 7 catégories retenues pour la Mutuelle, selon la réglementation, sont la RC Auto, la Dommage Auto, la Dommage



aux biens, les Catastrophes naturelles, l'Assistance, la Protection juridique et les Dommages corporels.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits financiers : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en 2 parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans le cadre opérations «techniques» et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie opérations «non techniques».

Les produits nets des placements ont été enregistrés dans le compte non technique au cours de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la quote-part des placements transférée au compte technique a été calculée comme suit :

$$\frac{\text{Produits nets des placements} \times \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}{\text{Prov. techn.nettes de réass.} + \text{capitaux propres}}$$

Soit 2 789 k€ au 31 décembre 2017, et 4 146 k€ au 31 décembre 2016.

Les charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- Affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination,
- Pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Mutuelle utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables.

LA CONSOLIDATION

La Mutuelle dépasse les seuils légaux pour établir des comptes consolidés.

La Mutuelle dispose de deux filiales rentrant dans son périmètre de consolidation : les Editions de la F.F.M.C. et la S.A.S.U Le Courtier du Motard.

La taille de celles-ci et leur volume de fonds propres ne justifient pas la mise en œuvre d'une consolidation pour améliorer l'information financière.

D'après les derniers états financiers communiqués (au 31 décembre 2016), les principaux chiffres des Editions de la



ANNEXE 1

F.F.M.C.sont les suivants :

| | |
|------------------------|---------|
| - Chiffre d'affaires : | 4 712 |
| - Résultat comptable : | - 1 336 |
| - Situation nette : | - 1 032 |

Il est à noter que la SARL Les Editions de la FFMC a fait l'objet d'un redressement judiciaire qui a débouché sur la mise en place d'un plan de continuation le 30 novembre 2017.

La S.A.S.U Le Courtier du Motard a démarré son activité au 1^{er} septembre 2009.

D'après ses états financiers au 31 décembre 2017, les principaux chiffres sont les suivants :

| | |
|------------------------|-------|
| - Chiffre d'affaires : | 2 478 |
| - Résultat comptable : | 1 |
| - Situation nette : | 186 |

A compter de l'exercice 2010, cette société fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle.

LES DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE

Il n'a été fait aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable.

LES CHANGEMENTS DE METHODES OU DE PRESENTATION

Il n'a été effectué aucun changement de méthode ou de présentation

LES NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN

LES FONDS PROPRES

Les fonds d'établissement

Tel que fixé par les statuts, le fonds d'établissement de la Mutuelle s'élève à 10 000 k€, suite à une augmentation de 7 000 k€ par prélèvement sur fonds de développement, décidée en AGE du 4 juin 2006.

Les fonds de développement

Le fonds de développement est une réserve spéciale, qui comprend le complément de fonds recueilli au-delà du fonds d'établissement lors de la constitution de la Mutuelle. Elle est alimentée, en outre, par les droits d'adhésion prévus à l'article 6 des Statuts.



Les mouvements du fonds de développement au cours de l'exercice se décomposent comme suit :

| | |
|------------------------------------|---------------|
| Solde au 31 décembre 2016 : | 39 153 |
| Droits d'adhésion nets de taxes | 1 441 |
| Solde au 31 décembre 2017 : | 40 594 |

Le report à nouveau

Selon décision de l'Assemblée générale annuelle, le résultat 2016, soit un bénéfice de 1 106 k€, a été affecté au report à nouveau déficitaire.

Les droits d'adhésion

Depuis la loi de finances 2010, les droits d'adhésion sont exonérés de l'impôt sur les sociétés dans une limite qui n'a pas été atteinte par la Mutuelle sur cet exercice. Ce principe permet ainsi l'enregistrement direct des droits d'adhésion perçus en fonds de développement.

LE HORS BILAN

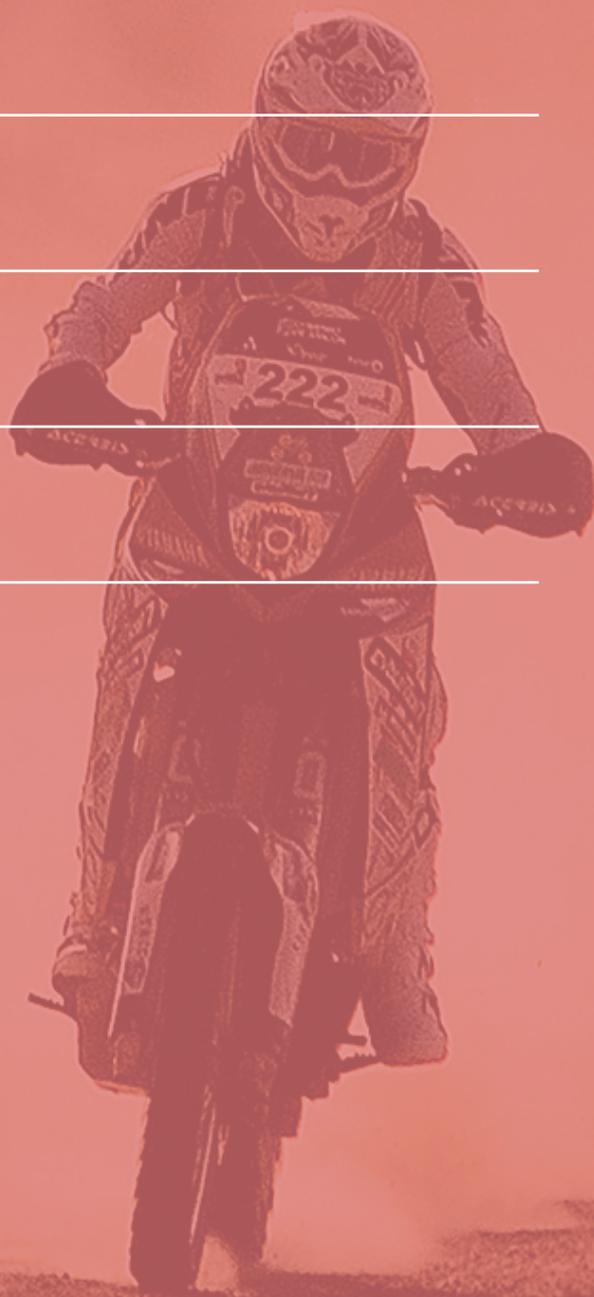
- Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite,
- Les engagements cumulés et actualisés au 31 décembre 2017 s'élèvent à 950 k€,
- Les avals, cautions et garanties données.

Le montant des avals, cautions et garanties donnés par l'Assurance Mutuelle des Motards s'élève à 3 656 k€ au 31 décembre 2017.



ANNEXE

2





/ ANNEXE 2

BILAN ACTIF

| EN MILLIERS D'EUROS | 12/31/17 | 12/31/16 |
|--|----------------|----------------|
| ACTIFS INCORPORELS | 12 286 | 5 615 |
| PLACEMENTS | 180 613 | 182 677 |
| Terrains et construction | 3 388 | 3 127 |
| Prêts et titres de participation | 2 415 | 2 630 |
| Autres placements | 174 677 | 176 769 |
| Créances pour dépôts en espèces - acceptation | 132 | 151 |
| PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES | 68 015 | 64 067 |
| Provisions pour cotisations non acquises | 68 015 | 64 067 |
| Provisions pour sinistres | | |
| Autres provisions techniques | | |
| CREANCES | 13 656 | 10 758 |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | 7 965 | 7 567 |
| Créances nées d'opérations de réassurance et acceptation | 2 823 | 352 |
| Autres créances | 2 869 | 2 839 |
| * Personnel et organismes sociaux | 13 | 14 |
| * Etat et collectivités publiques | 1 786 | 1 774 |
| * Fournisseurs débiteurs | 207 | 170 |
| * Autres débiteurs | 862 | 881 |
| AUTRES ACTIFS | 10 106 | 8 615 |
| Actifs corporels d'exploitation | 7 755 | 8 613 |
| Disponibilités | 2 351 | 2 |
| COMPTES DE REGULARISATION ACTIF | 6 618 | 6 700 |
| TOTAL ACTIF | 291 293 | 278 431 |



/ ANNEXE 2

BILAN PASSIF

| EN MILLIERS D'EUROS | 12/31/17 | 12/31/16 |
|---|----------------|----------------|
| CAPITAUX PROPRES | 53 312 | 49 663 |
| Fonds d'établissement | 10 000 | 10 000 |
| Fonds de développement | 40 595 | 39 153 |
| Réserve de capitalisation | 0 | 0 |
| Autres réserves | 4 102 | 4 102 |
| Report à nouveau | -3 592 | -4 698 |
| Résultat de l'exercice | 2 208 | 1 106 |
| PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES | 213 762 | 208 722 |
| Provisions pour cotisations non acquises | 25 557 | 24 490 |
| Provisions pour sinistres | 169 331 | 166 174 |
| Autres provisions techniques | 18 874 | 18 058 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 712 | 939 |
| DETTES POUR DEPÔTS ESPECES RECUS DES REASSUREURS | 4 805 | 4 288 |
| AUTRES DETTES | 17 808 | 14 074 |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | 1 131 | 1 060 |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | 229 | 392 |
| Dettes envers des établissements de crédit | 7 166 | 4 786 |
| Autres dettes | 9 281 | 7 837 |
| * Personnel et organismes sociaux | 2 794 | 2 335 |
| * Etat et collectivités publiques | 2 757 | 2 317 |
| * Fournisseurs | 3 221 | 2 671 |
| * Autres crédateurs | 509 | 513 |
| COMPTES DE REGULARISATION PASSIF | 895 | 745 |
| TOTAL PASSIF | 291 293 | 278 431 |

BILAN TABLEAU DES ENGAGEMENTS

| EN MILLIERS D'EUROS | 12/31/17 | 12/31/16 |
|-------------------------------|----------|----------|
| ENGAGEMENTS RECUS | 63 210 | 59 779 |
| NANTISSEMENTS DES REASSUREURS | 62 096 | 61 096 |



COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE

| EN MILLIERS D'EUROS | BRUT | CESSIONS | NET 2017 | NET 2016 |
|---|----------------|--------------|---------------|---------------|
| COTISATIONS ACQUISES | 100 614 | 8 228 | 92 386 | 88 683 |
| Cotisations | 101 681 | 8 228 | 93 453 | 89 528 |
| Var° des cotisations non acquises | -1 067 | | -1 067 | -845 |
| PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES | 2 789 | | 2 789 | 4 146 |
| AUTRES PRODUITS TECHNIQUES | 1 680 | | 1 680 | 1 521 |
| CHARGES DES SINISTRES | 61 824 | 6 369 | 55 455 | 58 142 |
| Prestations et frais payés | 58 666 | 2 421 | 56 245 | 55 889 |
| Variation des provisions pour sinistres | 3 157 | 3 948 | -790 | 2 253 |
| VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES | 816 | | 816 | 1 175 |
| Var° de la prov.math.des rentes | 1 214 | | 1 214 | 695 |
| Var° de la PREC | -398 | | -398 | 480 |
| FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION | 33 362 | | 33 362 | 31 618 |
| Frais d'acquisition | 15 467 | | 15 467 | 15 833 |
| Frais d'administration | 17 895 | | 17 895 | 15 784 |
| Commissions reçues des réassureurs | | | | 1 |
| AUTRES CHARGES TECHNIQUES | 3 952 | | 3 952 | 3 253 |
| RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSUR. NON-VIE | 5 130 | 1 859 | 3 271 | 162 |



COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE

| EN MILLIERS D'EUROS | 2017 | 2016 |
|--|---------------|---------------|
| RESULTAT TECHNIQUE | 3 271 | 162 |
| PRODUITS DES PLACEMENTS | 4 596 | 7 826 |
| Revenus des placements | 3 290 | 3 254 |
| Autres produits des placements | 217 | 233 |
| Profits provenant de la réalisation des placements | 1 090 | 4 339 |
| CHARGES DES PLACEMENTS | 786 | 2 257 |
| Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers | 364 | 386 |
| Autres charges des placements | 345 | 1 861 |
| Pertes provenant de la réalisation des placements | 78 | 10 |
| PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES | -2 789 | -4 146 |
| AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES | 8 | 9 |
| AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES | 0 | 4 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 370 | 58 |
| Produits exceptionnels | 445 | 468 |
| Charges exceptionnelles | 76 | 410 |
| INTERESSEMENT, PARTICIPATION ET ABONDEMENT | 1 472 | 797 |
| Intéressement, participation et forfait social | 1 472 | 797 |
| TAXE BONI MALI | 293 | |
| IMPOTS SUR LES BENEFICES | 697 | -257 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 2 208 | 1 106 |



ANNEXES 1-12 ET 1-13 - PROVISIONS TECHNIQUES

| EN MILLIERS D'EUROS | BILAN 2017 | BILAN 2016 |
|--|------------|------------|
| ANNEXE 1-12 | | |
| PROVISION POUR RISQUES EN COURS | 4 277 | 4 675 |
| ANNEXE 1-13 A | | |
| PREVISION DE RECOURS A ENCAISSER | 18 832,289 | 18 411,922 |
| ANNEXE 1-13 B (*) | | |
| PROVISIONS POUR SINISTRES OUVERTURE | 184 586 | 177 328 |
| PREST.PAYEES DANS L'EX. SUR EX. ANT. | 22 585 | 20 921 |
| PROV.POUR SIN. SUR EX.ANT. A CLOTURE | 132 571 | 121 541 |
| BONIS / MALIS (=11-12-13) | 29 430 | 34 866 |
| <i>(*) MONTANTS BRUTS DE FRAIS DE GESTION ET NETS DE RECOURS</i> | | |
| ANNEXE 1-13 C (OPERATIONS VISEES AU 3° DE L'ARTICLE L 310-1) | | |
| <i>EVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DES PRIMES ACQUISES ET DE LA CHARGE DES SINISTRES (*)</i> | | |

| ANNEE D'INVENTAIRE EN MILLIERS D'EUROS | EXERCICE DE SURVENANCE | | | | |
|--|------------------------|---------|---------|---------|---------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| 2015 REGLEMENTS | 45 573 | 44 287 | 33 565 | | |
| PROVISIONS | 13 963 | 32 594 | 45 276 | | |
| TOTAL DES SINISTRES (S) | 59 535 | 76 881 | 78 842 | | |
| PRIMES ACQUISES (P) | 94 211 | 93 328 | 93 902 | | |
| POURCENTAGE (S/P) | 63,19% | 82,38% | 83,96% | | |
| 2016 REGLEMENTS | 46 986 | 48 151 | 45 548 | 35 070 | |
| PROVISIONS | 11 569 | 20 390 | 34 380 | 44 481 | |
| TOTAL DES SINISTRES (S) | 58 556 | 68 541 | 79 927 | 79 551 | |
| PRIMES ACQUISES (P) | 94 211 | 93 328 | 93 902 | 96 183 | |
| POURCENTAGE (S/P) | 62,15% | 73,44% | 85,12% | 82,71% | |
| 2017 REGLEMENTS | 47 424 | 49 852 | 48 581 | 48 054 | 35 501 |
| PROVISIONS | 10 119 | 16 584 | 27 726 | 34 909 | 36 628 |
| TOTAL DES SINISTRES (S) | 57 543 | 66 436 | 76 307 | 82 964 | 72 129 |
| PRIMES ACQUISES (P) | 94 211 | 93 328 | 93 902 | 96 183 | 100 614 |
| POURCENTAGE (S/P) | 61,08 % | 71,18 % | 81,26 % | 86,26 % | 71,69 % |
| <i>(*) MONTANTS BRUTS DE FRAIS DE GESTION ET NETS DE RECOURS</i> | | | | | |



/ ANNEXE 2

ETAT DETAILLE DES PLACEMENTS

| Désignation des valeurs ou des actifs | Nb | Affectation | Code Sicovam | Valeur brute | Correct° de valeurs | Valeur nette | Valeur de réalisation | Valeur de rembourst. |
|--|----|-------------|--------------|--------------|---------------------|--------------|-----------------------|----------------------|
| IMMEUBLES | | | | | | | | |
| Montpellier B3B4 -1027 Rue Croix Verte | 1 | F | France | 5 079 | -2 764 | 2 315 | 2 450 | 0 |
| Paris-Rue de Lyon | 1 | F | France | 622 | -602 | 21 | 850 | 0 |
| Rouen-Rue J.Lelieur | 1 | F | France | 259 | -200 | 59 | 310 | 0 |
| Bordeaux-Av.du Gal. Larminat | 1 | F | France | 194 | -159 | 36 | 270 | 0 |
| Toulon-Rue Picot | 1 | F | France | 108 | -90 | 18 | 110 | 0 |
| Lyon-Av.Jean Jaurès | 1 | F | France | 309 | -259 | 50 | 300 | 0 |
| Annecy-Av.de Genève | 1 | F | France | 83 | -66 | 18 | 130 | 0 |
| Clermont Ferrand-Av Agriculture | 1 | F | France | 190 | -128 | 62 | 170 | 0 |
| Nice-Rue de Rivoli | 1 | F | France | 256 | -199 | 57 | 370 | 0 |
| Partis SAS Mutopia | 1 | F | France | 422 | 0 | 422 | 422 | 0 |
| Total Immeubles | | | | 7 522 | -4 466 | 3 056 | 5382 | 0 |

VALEURS MOBILIERES

O.P.C.V.M. MONETAIRES ET C.A.T.

| | | | | | | | | |
|-----------------------------------|-----|---|--------------|-------|---|-------|-------|---|
| OFI RS LIQUIDITES SI.4DEC | 302 | F | FR0000008997 | 1 323 | 0 | 1 323 | 1 323 | 0 |
| ARKEA - Livret Institutionnel | | | | 4 621 | 0 | 4 621 | 4 621 | |
| CE - LIVRET ASSOCIATIS | | | | 6 074 | 0 | 6 074 | 6 074 | |
| CRED COOP - LIVRET INSTITUTIONNEL | | | | 37 | 0 | 37 | 37 | |
| CRED COOP - LIVRET INSTITUTIONNEL | | | | 25 | 0 | 25 | 25 | |
| CRED COOP - LIVRET ASSOCIATIONS | | | | 12 | 0 | 12 | 12 | |

O.P.C.V.M. MONETAIRES DYNAMIQUES

| | | | | | | | | |
|--------------------------------|--------|---|--------------|--------|---|--------|--------|--|
| OFI RS EUR.CR.SH.TER.I FCP4DEC | 150000 | F | FR0000979866 | 16 192 | 0 | 16 192 | 16 496 | |
|--------------------------------|--------|---|--------------|--------|---|--------|--------|--|

O.P.C.V.M. TAUX VARIABLES

| | | | | | | | | |
|--------------------------------|-------|---|--------------|-------|---|-------|-------|--|
| OFI GLOB.BD ABS.RET.I SI.4DEC | 1820 | F | FR0000011066 | 6 822 | 0 | 6 822 | 7 211 | |
| OFI EURO HIGH YIELD I FCP 4DEC | 24500 | F | FR0010596783 | 1 775 | 0 | 1 775 | 2 552 | |
| OFI HIGH YIELD 2018 C/D FCP 4D | 20000 | F | FR0011412584 | 2 002 | 0 | 2 002 | 2 012 | |
| OFI CREDIT ETI PART I FIA | 100 | F | FR0011759430 | 828 | 0 | 828 | 854 | |
| OFI HIGH YIELD 2020 CD FCP4DEC | 2000 | F | FR0012799765 | 1 992 | 0 | 1 992 | 2 121 | |
| ZENCAP CRED.ETI II PART I2 FPS | 100 | F | FR0013142650 | 689 | 0 | 689 | 700 | |
| OFI EURO BREAKEVEN INFLAT.I C. | 16000 | L | LU0648429354 | 1 781 | 0 | 1 781 | 1 743 | |
| OFI EURO BREAKEVEN INF.I XL C. | 90 | L | LU0648430014 | 1 001 | 0 | 1 001 | 1 000 | |



/ ANNEXE 2

VALEURS MOBILIERES

O.P.C.V.M. - CONVERTIBLES

OFI FD-GL.CONV.BD I EUR H C2D

| | | | | | | | |
|-------|---|--------------|-------|---|-------|-------|---|
| 60000 | L | LU0336374540 | 2 924 | 0 | 2 924 | 3 837 | 0 |
| | | | 2 924 | 0 | 2 924 | 3 837 | |

OBLIGATIONS ACTIONS

OFI RS EURO EQUITY D FCP 4DEC
 ROCHE-BRUNE EUR.ACT.P FCP 3DEC
 OFI RS EUR.EQ.SM.BET.I FCP4DEC
 OFI RS ETH.EUROPE.EQ.I EUR CAP.
 SSP OFI LARGE CAP EURO ID 2D

| | | | | | | | |
|-------|---|--------------|-------|---|-------|-------|--|
| 80000 | F | FR0000971178 | 6 373 | 0 | 6 373 | 7 218 | |
| 1560 | F | FR0010237503 | 2 619 | 0 | 2 619 | 4 783 | |
| 26000 | F | FR0012046621 | 3 318 | 0 | 3 318 | 3 403 | |
| 19000 | L | LU0185497350 | 1 707 | 0 | 1 707 | 2 634 | |
| 360 | L | LU1209227773 | 3 340 | 0 | 3 340 | 3 648 | |

17 357 0 17 357 21 687

O.P.C.V.M. TAUX VARIABLES

OFI GLOB.BD ABS.RET.I SI.4DEC
 OFI EURO HIGH YIELD I FCP 4DEC
 OFI HIGH YIELD 2018 C/D FCP 4D
 OFI CREDIT ETI PART I FIA
 OFI HIGH YIELD 2020 CD FCP4DEC
 ZENCAP CRED.ETI II PART I2 FPS
 OFI EURO BREAKEVEN INFLAT.I C.
 OFI EURO BREAKEVEN INF.I XL C.

| | | | | | | | |
|-------|---|--------------|-------|---|-------|-------|--|
| 1820 | F | FR0000011066 | 6 822 | 0 | 6 822 | 7 211 | |
| 24500 | F | FR0010596783 | 1 775 | 0 | 1 775 | 2 552 | |
| 20000 | F | FR0011412584 | 2 002 | 0 | 2 002 | 2 012 | |
| 100 | F | FR0011759430 | 828 | 0 | 828 | 854 | |
| 2000 | F | FR0012799765 | 1 992 | 0 | 1 992 | 2 121 | |
| 100 | F | FR0013142650 | 689 | 0 | 689 | 700 | |
| 16000 | L | LU0648429354 | 1 781 | 0 | 1 781 | 1 743 | |
| 90 | L | LU0648430014 | 1 001 | 0 | 1 001 | 1 000 | |

16 889 0 16 889 18 192

F.C.P.R. INFRAVIA (1)

INFRAVIA A FPCI 2DEC
 INFRAVIA B FPCI
 INFRAVIA EUROPEAN FD II A FPCI

| | | | | | | | |
|-------|---|--------------|-----|---|-----|-----|--|
| 9900 | F | FR0010647735 | 199 | 0 | 199 | 218 | |
| 10000 | F | FR0010648873 | 0 | 0 | 0 | 129 | |
| 10000 | F | FR0011297951 | 629 | 0 | 629 | 733 | |

828 0 828 1 080



/ ANNEXE 2

| OBLIGATIONS | | | | 108 395 | -363 | 108 032 | 115 108 | 107 511 |
|--|---------|---|--------------|----------------|---------------|----------------|----------------|----------------|
| DAIMLER 0,625%15-050320 | 1000000 | D | DE000A168650 | 998 | 1 | 999 | 1 014 | 1 000 |
| RATP 4,5%08-280518 EMTN | 1000000 | F | FR0010620898 | 1 090 | -85 | 1 005 | 1 020 | 1 000 |
| CSSE FIN.3,625%10-260218 EMTN | 2000000 | F | FR0010859777 | 1 901 | 96 | 1 997 | 2 012 | 2 000 |
| CAFFIL3,500%SEP20 EMTN | 2000000 | F | FR0010945964 | 2 065 | -42 | 2 023 | 2 204 | 2 000 |
| CREDIT LYONNAIS 4,40%11-130721 | 1740000 | F | FR0011062595 | 1 919 | -100 | 1 819 | 1 991 | 1 740 |
| GECINA 4,75%12-110419 EMTN | 500000 | F | FR0011233337 | 496 | 3 | 499 | 531 | 500 |
| BOUYGUES 3,625%12-160123 | 3000000 | F | FR0011332196 | 3 006 | -3 | 3 004 | 3 487 | 3 000 |
| CIE FIN.FON.2,375%12-1122 EMTN | 2000000 | F | FR0011356997 | 2 059 | -25 | 2 034 | 2 223 | 2 000 |
| AUCHAN 2,375%12-121222 EMTN | 4100000 | F | FR0011372622 | 4 174 | -32 | 4 142 | 4 482 | 4 100 |
| AIR LIQUIDE 2,375%13-0923 EMTN | 1700000 | F | FR0011439835 | 1 728 | -12 | 1 716 | 1 884 | 1 700 |
| GR.AUCHAN 2,25%13-060423 EMTN | 2000000 | F | FR0011462571 | 1 999 | 0 | 2 000 | 2 174 | 2 000 |
| HSBC SFH 2%13-161023 EMTN | 5000000 | F | FR0011470764 | 5 053 | -22 | 5 030 | 5 517 | 5 000 |
| PLASTIC OMNIUM 2,875%13-290520 | 4500000 | F | FR0011502830 | 4 490 | 6 | 4 496 | 4 789 | 4 500 |
| AIR LIQ.FIN.1,5%13-170619 EMTN | 3600000 | F | FR0011521277 | 3 587 | 9 | 3 597 | 3 682 | 3 600 |
| DANONE 2,25%13-151121 EMTN | 4500000 | F | FR0011625409 | 4 614 | -55 | 4 559 | 4 842 | 4 500 |
| ESSILOR 2,375%14-090424 EMTN | 4000000 | F | FR0011842913 | 4 022 | -8 | 4 014 | 4 436 | 4 000 |
| GECINA 1,75%14-300721 EMTN | 5000000 | F | FR0012059202 | 5 027 | -10 | 5 017 | 5 262 | 5 000 |
| IMERYS 2%14-101224 EMTN | 2500000 | F | FR0012370872 | 2 596 | -20 | 2 576 | 2 666 | 2 500 |
| CM.ARKEA 1%15-260123 EMTN | 3000000 | F | FR0012467520 | 2 977 | 8 | 2 985 | 3 077 | 3 000 |
| ENGIE0,50%13MAR22 EMTN | 5000000 | F | FR0012602753 | 4 847 | 55 | 4 902 | 5 060 | 5 000 |
| AIR LIQ.FIN.1,25%15-0625 EMTN | 1000000 | F | FR0012766889 | 1 013 | -2 | 1 010 | 1 039 | 1 000 |
| ICADE 1,875%15-140922 STAND. | 2500000 | F | FR0012942647 | 2 616 | -30 | 2 586 | 2 660 | 2 500 |
| ICADE 1,75%16-100626 | 2000000 | F | FR0013181906 | 2 133 | -17 | 2 116 | 2 080 | 2 000 |
| COFIROUTE 0,75%16-090928 EMTN | 1500000 | F | FR0013201134 | 1 479 | 2 | 1 481 | 1 430 | 1 500 |
| SCHNEIDER 0.250%16-090924 EMTN | 1800000 | F | FR0013201308 | 1 718 | 9 | 1 728 | 1 744 | 1 800 |
| LAFARGE 4,75%05-23032020 EMTN | 2271000 | X | XS0215159731 | 2 339 | -46 | 2 293 | 2 504 | 2 271 |
| LAFARGE INDX RTG09-161219 EMTN | 1000000 | X | XS0473114543 | 1 075 | -55 | 1 020 | 1 107 | 1 000 |
| INVESTOR 3,25%10-170918 EMTN | 2000000 | X | XS0542591580 | 1 954 | 41 | 1 995 | 2 047 | 2 000 |
| 3CIF 4%10-120118 EMTN | 2000000 | X | XS0557992889 | 2 040 | -40 | 2 000 | 2 003 | 2 000 |
| COOP.RABOBK 4%12-110122 | 500000 | X | XS0728812495 | 533 | -18 | 515 | 577 | 500 |
| ST GOBAIN 3,625%12-280322 EMTN | 1000000 | X | XS0760364116 | 994 | 3 | 997 | 1 135 | 1 000 |
| ST GOBAIN 3,625%12-150621 EMTN | 2000000 | X | XS0791007734 | 2 002 | -1 | 2 001 | 2 233 | 2 000 |
| PROCTER & GAMBLE 2%12-160822 | 5500000 | X | XS0816704125 | 5 539 | -17 | 5 522 | 5 937 | 5 500 |
| NESTLE FIN 1,75%12-120922 | 4000000 | X | XS0826531120 | 3 970 | 13 | 3 983 | 4 300 | 4 000 |
| VW INTL FINANCE 2%13-260321 | 2300000 | X | XS0909788290 | 2 442 | -59 | 2 383 | 2 432 | 2 300 |
| UNIBAIL 2,5%13-120623 EMTN | 3000000 | X | XS0942388462 | 2 971 | 11 | 2 982 | 3 337 | 3 000 |
| DEUTSCHE BAHN FIN 1,75%13-1120 | 2000000 | X | XS0988384904 | 2 030 | -17 | 2 013 | 2 110 | 2 000 |
| BASF 2,5%14-220124 | 4000000 | X | XS1017833242 | 4 103 | -37 | 4 066 | 4 484 | 4 000 |
| UNIBAIL 2,5%14-260224 EMTN | 5000000 | X | XS1038708522 | 5 019 | -7 | 5 012 | 5 577 | 5 000 |
| VW INTL FINANCE TV14-150419 | 4000000 | X | XS1057486471 | 3 778 | 137 | 3 915 | 4 020 | 4 000 |
| Total Valeurs Mobilières | | | | 174 677 | -363 | 174 314 | 188 489 | 107 511 |
| Total des immeubles et valeurs mobilières | | | | 182 199 | -4 829 | 177 371 | 193 871 | 107 51 |



/ ANNEXE 2

| Désignation des valeurs ou des actifs | Valeur brute | Correct° de valeurs | Valeur nette | Valeur de réalisation | Valeur de rembourst. |
|---|----------------|---------------------|----------------|-----------------------|----------------------|
| PRÊTS | 849 | 0 | 849 | 849 | 0 |
| Action logement | 849 | | 849 | 849 | 0 |
| TITRES DE PARTICIPATION | 1 569 | -2 | 1 567 | 2 909 | 0 |
| détenus dans les sociétés suivantes: | | | | | |
| SARL Editions FFMC | 2 | -2 | 0 | 0 | 0 |
| SAS LCDM | 40 | | 40 | 186 | 0 |
| SCI GEMA | 30 | | 30 | 103 | 0 |
| OFI Partenariats | 329 | | 329 | 280 | 0 |
| CREDIT COOPERATIF A | 0 | | 0 | 0 | 0 |
| CREDIT COOPERATIF B | 22 | | 22 | 22 | 0 |
| SOCRAM | 710 | | 710 | 1 663 | 0 |
| IMA | 245 | | 245 | 404 | 0 |
| MATMUT Protection Juridique | 38 | | 38 | 97 | 0 |
| IMA G.I.E. | 4 | | 4 | 4 | 0 |
| Liberty rider | 150 | | 150 | 150 | 0 |
| Total Prêts et titres de participation | 2 417 | -2 | 2 416 | 3 758 | |
| CREANCES POUR DEPÔTS ESPECES - ACCEPTATION | | | | | |
| Dépôts en espèces - Acceptation | 132 | 0 | 132 | 132 | 0 |
| Total Créances pour dépôts espèces | 132 | 0 | 132 | 132 | |
| TOTAL DES PLACEMENTS | 184 749 | -4 830 | 179 919 | 197 761 | 107 511 |



/ ANNEXE 2

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

| Nature des Placements | Valeur brute | Valeur nette | Valeur de réalisation | + Values Potent.N | + Values Potent.N-1 |
|---|----------------|----------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| Immeubles | 7 522 | 3 056 | 5 382 | 2 326 | 2 109 |
| Valeurs Mobilières | 174 677 | 174 314 | 188 489 | 14 175 | 14 680 |
| VALEURS MOBILIERES RELEVANT DE L'ARTICLE R 343-9 | 108 395 | 108 032 | 115 108 | 7 075 | 8 793 |
| Obligations | 108 395 | 108 032 | 115 108 | 7 075 | 8 793 |
| Certificats de dépôts | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| AUTRES VALEURS MOBILIERES RELEVANT DE L'ARTICLE R 343-10 | 66 282 | 66 282 | 73 381 | 7 099 | 5 887 |
| O.P.C.V.M. Monétaires | 12 091 | 12 091 | 12 091 | 0 | 0 |
| O.P.C.V.M. Monétaires Dynamiques | 16 193 | 16 193 | 16 496 | 303 | 294 |
| O.P.C.V.M. Taux Variable | 16 889 | 16 889 | 18 192 | 1 302 | 1 145 |
| O.P.C.V.M. Obligations convertibles | 2 924 | 2 924 | 3 837 | 913 | 693 |
| F.C.P.R. Infravia | 828 | 828 | 1 080 | 252 | 220 |
| O.P.C.V.M. Actions | 17 357 | 17 357 | 21 687 | 4 330 | 3 536 |
| Prêts et Titres de participation | 2 417 | 2 416 | 3 758 | 1 342 | 1 286 |
| Dépôts en espèces reçus pour acceptation | 132 | 132 | 132 | 0 | 0 |
| TOTAL | 184 749 | 179 919 | 197 761 | 17 842 | 19 925 |
| Amortissement dérogatoires | | 332 | | | |
| Plus correction de valeurs des obligations (en comptes de régularisation actif et passif) | | 363 | | | |
| TOTAL DES PLACEMENTS A L'ACTIF DU BILAN | | 180 613 | | | |



mutuelle des
motards

LIBERTÉ ASSURÉE

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables Entreprise régie par le Code des Assurances
270 impasse Adam Smith - CS 10100 - 34479 Pérols cedex

www.mutuelledesmotards.fr

